

CÔTE D'IVOIRE

**« ILS ONT REGARDÉ SA
CARTE D'IDENTITÉ ET
L'ONT ABATTU »**

**RETOUR SUR SIX MOIS DE VIOLENCES
POST-ELECTORALES**

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



Amnesty International Publications

Publié en 2011 par
Amnesty International Publications
Secrétariat International
Peter Benenson House
1 Easton Street
London WC1X 0DW
Royaume-Uni
www.amnesty.org

© Copyright Amnesty International Publications 2011

Index: AFR 31/002/2011
Langue originale : français
Imprimé par Amnesty International, Secrétariat international, Royaume-Uni

Tous droits de reproduction réservés. Cette publication ne peut faire l'objet, en tout ou en partie, d'aucune forme de reproduction, d'archivage ou de transmission, quels que soient les moyens utilisés (électroniques, mécaniques, par photocopie, par enregistrement ou autres), sans l'accord préalable des éditeurs.

Amnesty International est un mouvement mondial regroupant 2,2 millions de personnes dans plus de 150 pays et territoires, qui luttent pour mettre fin aux graves atteintes aux droits humains. La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres instruments internationaux relatifs aux droits humains. Essentiellement financée par ses membres et les dons de particuliers, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de toute croyance religieuse.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	7
2. UNE ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE CINQ FOIS REPORTÉE QUI A PLONGÉ LE PAYS DANS LE CHAOS	9
2.1. La tentative de coup d'État de 2002 et la partition de facto du pays	9
2.2 Deux présidents pour un pays	10
2.3. Escalade de la violence à Abidjan et dans l'ouest du pays	11
3. VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS HUMAINS COMMISES À ABIDJAN.....	16
3.1 Violations des droits humains commises par les forces de sécurité loyales à Laurent Gbagbo.....	16
3.2. Atteintes aux droits humains commises par les milices soutenant Laurent Gbagbo...26	
3.2.1. Caution ou complicité des forces de sécurité dans les atteintes aux droits humains commises par les milices favorables à Laurent Gbagbo.	28
3.3 Atteintes aux droits humains commises par le « Commando invisible », groupe armé hostile au président sortant Laurent Gbagbo	30
3.4. Violations des droits humains commises par les FRCI durant et après l'arrestation de Laurent Gbagbo	31
4. VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS ET DU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE DANS L'OUEST DU PAYS	34
4.1 L'ouest du pays : une région instable depuis plus de dix ans	34
4.1.1. Création des milices	34
4.1.2. Offensive des FRCI dans l'ouest	36
4.2. Violations du droit international humanitaire et des droits humains.....	37
4.2.1 Violations commises par les forces loyales à Laurent Gbagbo.....	37

4.2.2 Atteintes aux droits humains commises par les FAFN jusqu'à leur intégration au sein des FRCI	38
4.2.3. Violations commises par les FRCI et leurs forces supplétives	39
4.2.4. Massacres dans la ville de Guiglo	47
4.2.5 Attaques dans d'autres régions de l'ouest du pays	48
4.2.6. Violences sexuelles	49
5. DROIT INTERNATIONAL APPLICABLE	51
6. RENCONTRES OFFICIELLES.....	55
6.1 Rencontres avec des autorités nommées par Laurent Gbagbo.....	55
6.2 Rencontres avec Alassane Ouattara et des responsables de son gouvernement.....	55
6.3 Rencontres avec des responsables de l'ONUCI	56
7. QUELLE JUSTICE POUR QUEL AVENIR EN CÔTE D'IVOIRE ?	60
8. RECOMMANDATIONS	62
NOTES.....	66

GLOSSAIRE

ADO :	Alassane Dramane Ouattara
BAE :	Brigade anti-émeute
CECOS :	Centre de commandement des opérations de sécurité
CEDEAO :	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CICR :	Comité International de la Croix rouge
CPI :	Cour Pénale Internationale
CRS :	Compagnie républicaine de sécurité
DDR :	Désarmement, démobilisation et réinsertion
FAFN :	Forces armées des forces nouvelles
FDS :	Forces de défense et de sécurité
FESCI :	Fédération estudiantine et scolaire de Côte d'Ivoire
FPI :	Front populaire ivoirien
FRCI :	Forces républicaines de Côte d'Ivoire
ONU :	Organisation des Nations Unies
ONUCI :	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
PISAM :	Polyclinique internationale Sainte Anne-Marie
PDCI :	Parti démocratique de Côte d'Ivoire
RDR :	Rassemblement des républicains
RTI :	Radio télévision Ivoirienne

1. INTRODUCTION

Les violences survenues suite à l'élection présidentielle contestée de novembre 2010 ont entraîné la plus grave crise humanitaire et de droits humains qu'ait connue la Côte d'Ivoire depuis la partition *de facto* du pays en septembre 2002. Des centaines de personnes ont été tuées illégalement, souvent uniquement sur la base de critères ethniques ou d'affiliations politiques présumées. Des femmes et des adolescentes ont été victimes de violences sexuelles, y compris de viols, et des centaines de milliers de personnes ont été contraintes de fuir leur domicile pour trouver refuge dans d'autres régions de la Côte d'Ivoire ou dans les pays voisins, notamment au Libéria.

Les violations et atteintes aux droits humains se sont poursuivies après l'arrestation de l'ancien président Laurent Gbagbo, le 11 avril 2011. À Abidjan, une véritable chasse à l'homme a été lancée contre des partisans avérés ou supposés de l'ancien président et plusieurs haut responsables très proches de l'ancien président ont été frappés et maltraités dans les heures qui ont suivi leur arrestation. Dans l'ouest du pays, des milliers de personnes ont fui leurs maisons et, au moment où le présent document est finalisé (à savoir le 17 mai 2011), beaucoup continuaient de vivre dans la brousse par crainte de rentrer chez elles. Ces populations, qui appartiennent à des groupes ethniques considérés comme favorables à Laurent Gbagbo, sont laissées à elles-mêmes et ne bénéficient que de peu voire d'aucune protection ni de la part des Forces républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI), créées le 8 mars 2011, par le président Alassane Ouattara, ni de la part des forces de maintien de la paix de l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (ONUCI). Dans certains cas, les populations qui ont tenté de rentrer chez elles ont été victimes de violences et ont parfois constaté que leurs maisons étaient occupées par d'autres.

Les nouveaux dirigeants du pays, notamment le président Alassane Ouattara et son Premier ministre Guillaume Soro, font face à trois impératifs : mettre immédiatement fin aux violations et atteintes aux droits humains commises actuellement à l'encontre de partisans supposés ou avérés de Laurent Gbagbo ; rétablir l'état de droit et ordonner aux forces de sécurité de protéger toutes les populations, quelles que soient leur affiliation politique ou appartenance ethnique, et notamment les populations déplacées et réfugiées afin que celles-ci puissent rentrer chez elles et récupérer leurs biens et leurs terres ; et enquêter de manière impartiale sur les violences commises par toutes les parties au conflit depuis décembre 2010.

Dans son premier discours, prononcé le 11 avril 2011, quelques heures après l'arrestation de Laurent Gbagbo, Alassane Ouattara a annoncé son intention de « *mettre en place une commission vérité et réconciliation qui fera la lumière sur tous les massacres, crimes et autres violations des droits de l'homme* ». Deux jours plus tard, le nouveau président a

publiquement demandé au procureur de la Cour pénale internationale (CPI), Luis Moreno-Ocampo, d'engager des investigations sur les massacres survenus dans l'ouest du pays à la fin du mois de mars 2011. Amnesty International salue ces deux décisions mais rappelle qu'aucune réconciliation ne peut être possible en Côte d'Ivoire sans que justice et réparation ne soient rendues à toutes les victimes des terribles massacres et autres violations et atteintes aux droits humains commis non seulement depuis décembre 2010 mais également durant toute la décennie passée.

Le présent rapport se fonde sur deux missions d'enquête d'Amnesty International en Côte d'Ivoire menées durant plus de deux mois, entre janvier et avril 2011, aussi bien à Abidjan que dans certaines régions de l'ouest du pays. Les conclusions de ce rapport montrent clairement que toutes les parties au conflit ont commis des crimes au regard du droit international, y compris des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

Depuis deux décennies, la Côte d'Ivoire est l'objet d'amnésie et d'amnisties. Tous les gouvernements qui se sont succédé ont délibérément refusé de faire face à leurs responsabilités en termes de lutte contre l'impunité.

Les victimes de ces actes ainsi que leurs proches et de larges couches de la population sont marqués et traumatisés par les violences commises par toutes les parties au cours de ces six derniers mois. Les nouvelles autorités du pays doivent, de toute urgence, rétablir l'état de droit et la confiance des citoyens dans des forces de sécurité impartiales. Sans justice et réparation pour les victimes d'aujourd'hui et d'hier, la réconciliation, appelée de ses vœux par le président Ouattara, par la communauté internationale et par tous les Ivoiriens, risque de déboucher sur un compromis instable et insatisfaisant qui pourrait faire le lit de violences et de vengeances futures.

2. UNE ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE CINQ FOIS REPORTÉE QUI A PLONGÉ LE PAYS DANS LE CHAOS

2.1. LA TENTATIVE DE COUP D'ÉTAT DE 2002 ET LA PARTITION DE FACTO DU PAYS

En septembre 2002, une tentative de coup d'État dirigée par certains membres des forces de sécurité a abouti à la partition *de facto* du pays entre une zone nord contrôlée par un mouvement d'opposition armé, qui allait ensuite se dénommer les Forces nouvelles, et une zone sud fidèle au président Gbagbo.

La partition *de facto* du pays a été entérinée par la mise en place d'une zone tampon dont la surveillance a été confiée à une Force française appelée Licorne. Dans le cadre d'une tentative de résolution pacifique de ce conflit, le Conseil de sécurité des Nations unies a autorisé, en février 2004, le déploiement de forces de maintien de la paix de l'ONUCI qui comptent actuellement plus de 10 000 hommes. Ces forces de maintien de la paix étaient également chargées de surveiller la situation des droits humains et d'« *aider à protéger les civils dans les zones de déploiement de leurs unités* »¹.

ENCADRÉ 1 : L'ONUCI ET LES TROUPES FRANÇAISES EN CÔTE D'IVOIRE : UNE PRÉSENCE CONTESTÉE

Les forces internationales (à la fois les soldats français de la Force Licorne et les forces de maintien de la paix de l'ONUCI) ont joué un rôle clé en Côte d'Ivoire depuis leur intervention dans cette crise.

La légitimité de la présence de ces forces de maintien de la paix a été remise en cause par des partisans du président Laurent Gbagbo à la suite de deux affrontements très graves qui ont opposé, en novembre 2004 et en janvier 2006, des civils, pour la plupart non armés, aux forces internationales. Au cours de ces manifestations et affrontements de grande ampleur, qui ont bénéficié du soutien tacite et parfois explicite des forces de sécurité et de certains hommes politiques ivoiriens, les forces internationales ont fait usage de la force létale en novembre 2004 et en janvier 2006. Des dizaines de civils ont été tués et blessés. Dans les deux cas, les forces internationales ont affirmé avoir agi en légitime défense. Les partis politiques et les mouvements se réclamant du président Gbagbo n'ont, pour leur part, jamais cessé d'affirmer que les forces internationales avaient tiré à balles réelles sur des « *manifestants aux mains nues* ».

Dans un rapport publié en 2006², Amnesty International a appelé à la création d'une commission d'enquête internationale chargée d'étudier toutes les informations disponibles afin de déterminer les éventuelles

responsabilités respectives de l'armée française et de l'ONUCI. Cette commission d'enquête internationale n'a jamais vu le jour.

L'intervention de l'ONUCI et des troupes françaises dans l'arrestation de Laurent Gbagbo, le 11 avril 2011, a également soulevé de nombreuses questions restées sans réponse (Voir d'autres informations sur le rôle de l'ONUCI et de la France ci-dessous Sections 2.3 et 6).

Par ailleurs, plusieurs tentatives de médiations politiques, menées sous les auspices de la France et du Burkina Faso, ont abouti à la signature des accords de Linas-Marcoussis en 2003 et de Ouagadougou en 2007. Suite à ce dernier accord, Guillaume Soro, alors Secrétaire général des Forces nouvelles, a été nommé premier ministre de Laurent Gbagbo.

En dépit de la signature de ces accords qui visaient à réunifier la Côte d'Ivoire et à mener à bien un processus de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR), le pays est demeuré divisé en deux et les deux parties ont régulièrement commis des violations et des atteintes graves aux droits humains, y compris des exécutions extrajudiciaires, des assassinats délibérés et arbitraires, des arrestations et détentions arbitraires, des actes de tortures et autres mauvais traitements, des enlèvements ainsi que des viols et des violences sexuelles à l'encontre de femmes et de jeunes filles³. Les deux parties ont recruté des mercenaires libériens et, dans certains cas, des enfants soldats.

2.2 DEUX PRÉSIDENTS POUR UN PAYS

Laurent Gbagbo avait été élu chef de l'État en octobre 2000, à la suite d'une élection qu'il avait lui-même qualifiée de « calamiteuse⁴ ». À la fin de son mandat, en 2005, une élection présidentielle devait avoir lieu mais celle-ci a été reportée cinq années de suite en raison du retard pris dans les inscriptions sur les listes électorales et dans le processus de désarmement des combattants.

La communauté internationale a déployé des efforts considérables afin d'organiser cette élection qui a, finalement, eu lieu en novembre 2010. Des observateurs internationaux ont conclu, de manière générale, que cette élection s'était déroulée de manière libre et équitable et l'ONU, mandatée pour certifier ces résultats, a confirmé la victoire d'Alassane Ouattara. Cette décision a immédiatement été contestée par Laurent Gbagbo qui s'est proclamé président après que le Conseil constitutionnel eut invalidé les votes de quatre régions du Nord du pays.

L'ensemble de la communauté internationale, notamment l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO), a reconnu la victoire d'Alassane Ouattara et le pays s'est retrouvé dans une impasse politique avec deux présidents et deux gouvernements. Les tentatives de médiation, entreprises en particulier par l'Union africaine, n'ont pas réussi à trouver une issue pacifique à cette crise politique.

Alassane Ouattara et son gouvernement dirigé par Guillaume Soro, nommé premier ministre et ministre de la Défense peu après les résultats de l'élection présidentielle de novembre

2010, se sont retrouvés bloqués à l'hôtel du Golf, à Abidjan, sous la protection des FAFN et de l'ONUCI. Dénonçant le parti pris des forces onusiennes de maintien de la paix et des troupes françaises de la Force Licorne, le président sortant, Laurent Gbagbo a exigé, le 18 décembre 2010, le départ de ces forces qualifiées de partiales. Cet appel n'a pas été suivi d'effet, l'ONUCI et la France ne reconnaissant plus la légitimité de Laurent Gbagbo.

2.3. ESCALADE DE LA VIOLENCE À ABIDJAN ET DANS L'OUEST DU PAYS

Juste après la proclamation des résultats électoraux, des violences ont commencé à être commises par les forces de sécurité et par les partisans de Laurent Gbagbo qui ont notamment attaqué le siège du Rassemblement des Républicains (RDR), le parti d'Alassane Ouattara, le 1^{er} décembre 2010, puis le siège le Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), le parti de l'ancien président Henri Konan Bédié, le 4 janvier 2011 (Voir ci-dessous Section 3.1). Par ailleurs, dans l'ouest du pays, les FAFN ont occupé certaines villes et villages précédemment tenus par les troupes fidèles à Laurent Gbagbo. Cette offensive a provoqué des atteintes aux droits humains à l'encontre de populations considérées comme favorables à Laurent Gbagbo et a entraîné un exode massif de personnes qui ont trouvé refuge soit dans d'autres régions de la Côte d'Ivoire, soit dans les pays voisins et, notamment, le Libéria.

Depuis la fin décembre 2010, l'ONUCI a également été prise pour cible. Elle a été l'objet d'agressions verbales et physiques de la part des forces loyales à Laurent Gbagbo. Recourant à des appels à la violence, relayés par les médias proches de Laurent Gbagbo, les partisans du président sortant ont attaqué des véhicules et des membres de cette force de maintien de la paix et ont empêché l'ONUCI de circuler dans certains quartiers et de mener des enquêtes sur des allégations de violations de droits humains. (Voir ci-dessous Encadré 2).

Pour protester contre le maintien au pouvoir de Laurent Gbagbo, Alassane Ouattara et son premier ministre Guillaume Soro ont appelé leurs partisans à manifester, le 16 décembre 2010, afin de prendre possession de la Radio-télévision ivoirienne (RTI) et d'autres bâtiments officiels contrôlés par les partisans du président sortant. Cette manifestation a violemment été dispersée par les forces de sécurité et les milices loyales à Laurent Gbagbo qui ont tiré à balles réelles sur des manifestants qui, pour beaucoup d'entre eux, étaient non armés.

Toutefois, lors de cette marche, six policiers ont été tués par armes à feu par des manifestants dans le quartier de PK 18 et de Filtisac, situés à Abobo, une commune située au nord d'Abidjan où la majorité de la population était considérée comme favorable à Alassane Ouattara. La délégation d'Amnesty International, qui s'est rendue en Côte d'Ivoire en janvier et février 2011, a pu enquêter sur ces événements et a pu établir que des manifestants armés ont attaqué un immeuble habité par des militaires et des policiers dans le quartier de PK 18. Les manifestants ont menacé de mort les occupants de cet immeuble, principalement des femmes et des enfants, et ont pillé et incendié la quasi-totalité des appartements. Des femmes ont été agressées et battues et un homme, accusé d'avoir tiré sur la foule, a été tué et brûlé.

En décembre 2010 et janvier 2011, les tensions se sont essentiellement concentrées sur la commune d'Abobo où des forces de sécurité et des milices loyales à Laurent Gbagbo ont mené des descentes régulières dans les domiciles de personnes soupçonnées d'être des partisans d'Alassane Ouattara et ont commis, à l'encontre de la population civile, des exécutions extrajudiciaires et des viols (Voir ci-dessous, Section 3.3.1).

Dans ce même quartier, des éléments des FAFN et d'anciens combattants démobilisés se sont constitués en groupe armé et ont mené des opérations commando contre les forces loyales au président sortant. Certains de ces éléments armés se sont ensuite dénommés « Commando invisible » et ont lancé des attaques contre des cibles militaires et civiles. Ce « Commando invisible » était dirigé par un ancien militaire ivoirien, Ibrahim Coulibaly surnommé « IB » qui avait participé à la tentative de coup d'État de 2002.

Au début de l'année 2011, des affrontements très graves ont opposé les forces de sécurité favorables à Laurent Gbagbo et les groupes armés créés à Abobo. Ceux-ci ont attaqué, dans la nuit du 11 au 12 janvier, des policiers qui surveillaient le rond-point de la mairie d'Abobo. Des rockets ont été lancées sur des véhicules militaires qui ont été incendiés et six policiers ont été tués. Le 7 février 2011, le commissariat du XIV^e arrondissement a été encerclé et attaqué en plein après-midi.

En réaction à ces attaques et au fait qu'elles ne pouvaient plus pénétrer dans certaines zones de la commune d'Abobo, les forces loyales à Laurent Gbagbo ont bombardé ce quartier tuant de nombreuses personnes, notamment des femmes et des enfants.

Face au refus de Laurent Gbagbo de quitter le pouvoir, les forces loyales à Alassane Ouattara ont lancé, le 28 mars 2011, une offensive générale sur plusieurs fronts, à l'ouest et au centre du pays, et ont pris, en trois jours, la quasi-totalité des zones tenues par les forces fidèles à Laurent Gbagbo.

Une dernière bataille a opposé, à Abidjan, les parties en présence, à partir du 31 mars 2011. Des échanges de tirs à l'arme lourde ont paralysé la capitale économique du pays durant plus d'une semaine, contraignant les populations à fuir ou à demeurer cloîtrées chez elles, souvent sans nourriture et parfois sans médicaments et sans eau.

Le 4 avril 2011, les soldats de l'ONU et les militaires français de la Force Licorne ont commencé à bombarder les pièces d'artillerie des troupes loyales à Laurent Gbagbo ainsi que certains lieux tels que la RTI. L'ONU et la France ont justifié leur intervention en s'appuyant sur la résolution 1975, adoptée par le Conseil de sécurité des Nations unies le 30 mars 2011, qui donnait mandat à l'ONU d'utiliser « *tous les moyens nécessaires pour s'acquitter de la tâche qui lui incombe de protéger les civils (...) y compris pour empêcher l'utilisation d'armes lourdes contre la population civile*⁵ ».

Le 11 avril 2011, les forces loyales à Alassane Ouattara, soutenues par les troupes françaises, ont arrêté Laurent Gbagbo et ses proches qui se trouvaient à la résidence présidentielle et qui sont, depuis lors, détenus – pour beaucoup d'entre eux en dehors de toute procédure judiciaire - dans plusieurs lieux du pays.

Deux jours plus tard, le 13 avril 2011, le président Ouattara a indiqué qu'il se donnait « *un à*

deux mois » pour obtenir la « *pacification totale* » du pays et pour « *débarrasser Abidjan et le reste du pays des miliciens et mercenaires* ». Dans les semaines qui ont suivi, les combats ont continué à opposer, à Abidjan, les forces de sécurité loyales à Alassane Ouattara et certains groupes de miliciens proches de Laurent Gbagbo dans le quartier de Yopougon. Des combats sporadiques ont continué jusqu'au début du mois de mai 2011 et une soixantaine de corps ont été découverts, les 3 et 4 mai 2011, à Yopougon. Les FRCI ont affirmé que ces personnes avaient été tuées par des mercenaires libériens et des milices pro-Gbagbo, juste après l'arrestation de l'ancien président, en avril 2011. À la mi-mai 2011, les autorités ivoiriennes ont annoncé que des milices et des mercenaires libériens pro Gbagbo avaient tué au moins 220 civils dans le sud-ouest du pays, au cours de leur fuite vers le Libéria.

La crise postélectorale a entraîné une aggravation dramatique des conditions de vie des populations dont beaucoup ont dû fuir leurs maisons. Le prix des denrées de base a connu des hausses spectaculaires rendant chaque jour plus difficile la survie alimentaire des populations. Par ailleurs, en février et en mars 2011, le gouvernement de Laurent Gbagbo a coupé, à deux reprises et durant quelques jours, l'eau et l'électricité dans les zones Centre, Nord et Ouest du pays contrôlées par les FAFN, provoquant de graves problèmes dans les centres de soins médicaux. Des centaines de milliers d'écoliers et de lycéens ont également été empêchés d'aller à l'école, suite à un appel à la désobéissance civile lancé par Alassane Ouattara, fin décembre 2010, ce qui a poussé les enseignants travaillant dans les régions contrôlées par les FAFN à cesser le travail.

Au moment où le présent document est finalisé (à savoir le 17 mai 2011), la situation demeurait volatile notamment dans certaines régions de l'ouest du pays où des milliers de personnes, partisans avérés ou présumés de Laurent Gbagbo, continuaient d'être l'objet de harcèlements dans les villages. Beaucoup ont été contraints de fuir en brousse où ils étaient confrontés à des conditions de vie dangereuses.

ENCADRÉ 2. UNE LUTTE POUR LE POUVOIR SUR FOND DE CRISE IDENTITAIRE

La crise qui a débuté en Côte d'Ivoire après le scrutin controversé de novembre 2010 est le point culminant d'une lutte pour le pouvoir qui oppose depuis vingt ans trois hommes : l'ancien président Henri Konan Bédié, déposé à la suite d'un coup d'état militaire en 1999, Laurent Gbagbo, le président sortant qui a dirigé le pays de 2000 à 2010, et Alassane Ouattara, reconnu par la communauté internationale comme le vainqueur de la récente élection présidentielle de novembre 2010.

Cette lutte pour le pouvoir s'inscrit dans le cadre d'une crise de la légitimité politique née de la disparition du régime autoritaire à parti unique mis en place, depuis l'indépendance du pays en 1960, par le premier président du pays, Félix Houphouët Boigny, décédé en 1993.

Cette crise politique s'est doublée d'une crise économique et d'une crise identitaire. La crise économique a notamment été déclenchée par la baisse, à la fin des années 1980, des cours mondiaux du café et du cacao (dont la Côte d'Ivoire est le premier exportateur mondial), par de nombreuses faillites d'entreprises et par des licenciements en masse.

L'appauvrissement de la population a entraîné des tensions intercommunautaires et parfois xénophobes qui ont été utilisées par certains responsables politiques ou économiques pour se maintenir au pouvoir ou pour écarter des adversaires au motif qu'ils n'étaient pas de « vrais » Ivoiriens.

Le concept de l'« ivoirité », une arme politique fondée sur la peur de l'étranger

Au milieu des années 1990, certains intellectuels proches du président de la République d'alors, Henri Konan Bédié, ont développé une théorie dite de l'« ivoirité » qui opposait les « vrais » Ivoiriens aux populations dioulas, considérées comme allogènes. Le terme de « Dioula » peut désigner, selon les circonstances, toute personne portant un patronyme musulman et originaire du nord de la Côte d'Ivoire ou des États de la sous-région (Mali, Burkina Faso, Guinée, Sénégal, etc...) ⁶.

Cette théorie de l'« ivoirité » semble avoir été créée de toutes pièces par des partisans du président Henri Konan Bédié afin principalement d'écarter l'un des ses principaux rivaux, Alassane Ouattara, considéré comme un ressortissant burkinabè et déchu de ce fait du droit de se présenter à l'élection présidentielle.

Ces discours xénophobes ont été périodiquement relayés depuis quinze ans par certains médias proches du pouvoir, entraînant, au gré des événements, de manière sporadique ou soutenue, un harcèlement, un racket et des violations et atteintes graves aux droits humains à l'encontre de personnes ayant un patronyme musulman.

La Côte d'Ivoire est, depuis des décennies, une terre de migration et a attiré des millions de ressortissants de la sous-région qui ont travaillé essentiellement dans les plantations de cacao et de café et dans le petit commerce. Avec la crise économique, ces migrants sont souvent devenus des boucs émissaires et beaucoup d'entre eux, notamment des Burkinabè, ont été chassés des terres qu'ils cultivaient.

Cette rhétorique a, parfois, été reprise à son compte par Laurent Gbagbo, notamment lors de la récente élection présidentielle de novembre 2010 qui l'a opposé à Alassane Ouattara. C'est ainsi que, lors d'une conférence de presse tenue, le 9 novembre 2010, Laurent Gbagbo a qualifié son adversaire de « candidat de

l'étranger » en précisant que cela désigne « *celui qui travaille pour les intérêts de l'étranger*⁷ ».

Incitations à la violence contre les forces de maintien de la paix

La décision de l'ONU de confirmer la victoire d'Alassane Ouattara, début décembre 2010, a suscité une flambée d'attaques verbales contre des Casques bleus et contre la France, aussi bien à la RTI, contrôlée par Laurent Gbagbo que dans les journaux acquis à la cause du président sortant.

Les attaques ont particulièrement ciblé Young Jin Choi, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour la Côte d'Ivoire, qui a notamment été qualifié de « *tueur en série du peuple de Côte d'Ivoire* » par le quotidien *Le Temps*, proche de Laurent Gbagbo. Ce même article a affirmé que Young Jin Choi « *a fait de l'armée onusienne, au départ revêtue de la tenue de force impartiale, une bande d'occupation qui s'est donné pour mission de tuer tous ceux qui ne crient pas 'Alléluia Ouattara'*⁸ ».

Le quotidien *Notre Voie*, organe du Front populaire ivoirien (FPI), le parti de Laurent Gbagbo, a, quant à lui, accusé la France de préparer un « *génocide* » en Côte d'Ivoire⁹, tandis que la radio de l'ONUCI a été qualifiée de « *Radio télévision libre des mille collines*¹⁰ » (en référence à la Radio des Mille collines qui a appelé au génocide au Rwanda en 1994).

Les Casques bleus et les troupes françaises ont également été accusés d'être des « *assassins, violeurs et voleurs*¹¹ ». Dans un discours, prononcé le 25 février 2011 et qui a été filmé, Charles Blé Goudé, nommé ministre de la Jeunesse et de l'Emploi en décembre 2010 par Laurent Gbagbo et qui est sous le coup de sanctions de l'ONU depuis 2006¹², a demandé à ses partisans d'« *empêcher l'ONUCI de circuler*¹³ ». Par ailleurs, en janvier 2011, la RTI a communiqué le numéro d'immatriculation de 41 véhicules privés que l'ONUCI avait loués, exposant le personnel onusien à des contrôles lors de barrages tenus par des forces de sécurité et des milices proches de Laurent Gbagbo connues, de manière globale, sous le nom de « *Jeunes Patriotes* ».

Ces attaques verbales ont entraîné un certain nombre d'agressions physiques contre des troupes de l'ONUCI qui ont également été empêchées d'enquêter sur les lieux de violations et atteintes présumées aux droits humains.

3. VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS HUMAINS COMMISES À ABIDJAN

3.1 VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS COMMISES PAR LES FORCES DE SECURITÉ LOYALES À LAURENT GBAGBO

Exécutions extrajudiciaires et autres exécutions illégales

Devant le refus de Laurent Gbagbo de reconnaître les résultats certifiés par l'ONU, puis par l'ensemble de la communauté internationale, des partisans d'Alassane Ouattara ont organisé plusieurs manifestations. Les forces de sécurité loyales à Laurent Gbagbo ont réagi en recourant à un usage excessif de la force et, dans certains cas, en abattant délibérément des manifestants non armés ou des passants.

Lors de la marche de protestation du 16 décembre 2010, organisée par les partisans d'Alassane Ouattara dans le but de prendre le contrôle de la RTI, plusieurs personnes ont été abattues par les forces de sécurité.

Un chauffeur de camion habitant la commune d'Abobo a raconté à la délégation d'Amnesty International comment son frère avait été abattu sous ses yeux :

« Le jour de la marche [16 décembre 2010], mon frère s'est retrouvé coincé entre des cargos à Marcory [quartier d'Abidjan]. Il a essayé de se sauver lorsque les forces de sécurité se sont mises à tirer de partout. Mon frère a reçu des balles sur le côté. Il est tombé par terre. Voyant qu'il était encore en vie, les policiers lui ont à nouveau tiré dessus et l'ont tué. Deux autres personnes qui étaient avec mon frère ont également été tuées. Le corps de mon frère se trouve en ce moment à la morgue d'Anyama (casier 50). »

Le même jour, dans la commune d'Adjamé, près du carrefour Makassi, vers 9 heures du matin, des forces de sécurité ont lancé des gaz lacrymogènes puis ont ouvert le feu sur un autre groupe de manifestants, tuant trois personnes, y compris un laveur de voiture, Salami Ismaël, qui se trouvait non loin de là mais ne participait pas à la manifestation. Un témoin oculaire a raconté à la délégation d'Amnesty International :

« Un jeune homme, laveur de voiture, qui ne participait pas à la manifestation, a été abattu par deux hommes portant des uniformes militaires et des cagoules. Le jeune homme était debout dans son garage et attendait des clients pour laver leurs véhicules lorsque deux militaires sont arrivés. L'un d'entre eux lui a fait un croche-pied et il est tombé par terre. L'un

des militaires qui portait des lunettes de soleil l'a abattu à bout portant ».

Dans d'autres cas, les forces de sécurité loyales à Laurent Gbagbo ont abattu des passants simplement parce qu'ils habitaient des quartiers censés soutenir Alassane Ouattara.

Ainsi, deux personnes ont été tuées par les forces de sécurité, le 4 décembre 2010, à Port-Bouët, un quartier d'Abidjan alors qu'elles sortaient de chez elles au petit matin. Un témoin oculaire a raconté à Amnesty International :

« Après la fin du couvre-feu [décrété par Laurent Gbagbo], Bayo Alassane est sorti pour acheter des cigarettes. Tout était calme, il n'y avait quasiment personne dans la rue, mais les forces de sécurité l'ont abattu, tout comme Kaboré Moumouni, un boucher qui se rendait à son travail ».

Amnesty International a également enquêté sur des exécutions extrajudiciaires de personnes tuées aussi bien au cours de manifestations qu'à leur domicile. Un témoin oculaire a déclaré à Amnesty International :

« La nuit du 5 au 6 décembre [2010], un groupe important de membres des forces de sécurité est venu chez nous, certains étaient en uniformes et d'autres en civil ; nous n'avons pas ouvert mais de la fenêtre nous avons pu voir sept cargos [véhicules de police ou de l'armée]. Quand nous avons pensé qu'ils étaient partis, nous avons ouvert la porte et moi et mon frère, Fofana Youssouf, sommes sortis mais les forces de sécurité étaient toujours là et ont commencé à tirer. Nous sommes rentrés en vitesse dans la cour et mon frère a été blessé. Il est mort peu de temps après. »

ENCADRÉ 3 : FORCES DE SECURITÉ ET MILICES LOYALES À LAURENT GBAGBO

Forces de sécurité

Différents corps des forces de sécurité, qui sont restés fidèles à Laurent Gbagbo après la proclamation des résultats de l'élection présidentielle de novembre 2010, ont commis de graves violations des droits humains. Parmi ceux-ci figurent :

- Les Forces de défense et de sécurité (FDS) qui comprennent à la fois des militaires, des gendarmes et des policiers.
- Le Centre de commandement des opérations de sécurité (CECOS) qui relève du ministère de la Défense.
- La Brigade anti-émeute (BAE), composée de policiers.
- Les Compagnies républicaines de sécurité (CRS), composées de policiers.

Milices

Les milices favorables à Laurent Gbagbo représentaient une nébuleuse composée d'organisations nombreuses et diverses. Schématiquement, elles recouvraient les groupes d'autodéfense villageois, les groupes paramilitaires de l'Ouest et les milices urbaines d'Abidjan.

Ces milices urbaines étaient elles-mêmes divisées en de nombreux sous-groupes dont certains dirigeants étaient issus de la Fédération estudiantine et scolaire de Côte d'Ivoire (FESCI). Ces milices urbaines comprenaient :

- Le Congrès des Jeunes Patriotes (COJEP), dirigé par Charles Blé Goudé.
- Le Groupement des *Patriotes* pour la paix (GPP).

Dans le cadre du présent document, nous nous référerons à ces milices sous le terme générique de Jeunes Patriotes.

Dans d'autres cas, des personnes ont été la cible des forces de sécurité loyales à Laurent Gbagbo qui patrouillaient à bord de véhicules. C'est ainsi que, le 19 janvier 2011, Bamba Mamadou, surnommé Solo, qui était un joueur de football, a été frappé alors qu'il était à terre puis a été abattu par les forces de sécurité patrouillant à Banfora Adjamé, un quartier d'Abidjan.

Un témoin oculaire a raconté à la délégation d'Amnesty International en février 2011 :

« Entre 7 et 8 heures du matin, j'ai vu des membres du CECOS dans une voiture tirant en l'air. La voiture roulait à vive allure dans le quartier Banfora, [à Adjamé, une commune d'Abidjan]. C'était sauté qui peut, les gens étaient effrayés et couraient dans tous les sens. À un moment, ils ont pris Bamba en chasse. Il courait et la voiture le poursuivait. Les quatre occupants de la voiture sont descendus et l'un d'eux a fait un croche-pied à Bamba qui est tombé. Les hommes en uniforme le frappaient. Ils le piétinaient et lui donnaient des coups de crosse. Il ne pouvait pas se défendre, l'un d'eux le frappait avec une machette comme on s'acharne sur un arbre. Bamba était au milieu du goudron, l'un d'entre eux l'a traîné sur le côté. Un autre est descendu du véhicule et l'a achevé d'une balle à la tête. Le corps a été abandonné. Une dame est venue mettre un pagné sur son visage. Il a été enterré le jour même. »

En février 2011, la délégation d'Amnesty International a soulevé ce cas avec les responsables du CECOS qui ont convoqué le membre des forces de sécurité qui avait abattu Bamba Mamadou. Cet agent a affirmé que Bamba Mamadou avait une machette et l'avait blessé à la main droite avec un couteau. C'est alors, a précisé ce gendarme, qu'il avait tiré et qu'il l'avait tué. Aucune suite judiciaire n'a été donnée à cette affaire.

Les exécutions extrajudiciaires et autres exécutions illégales se sont poursuivies tout au long du mois de mars et d'avril 2011 et des dizaines de personnes ont été abattues soit chez elles, soit dans la rue.

Ainsi à Yopougon, des membres des forces de sécurité ont, le 16 mars 2011, abattu deux personnes, Kébé Mamadou, menuisier, et Konate Ibrahima, maçon.

Un témoin a raconté à Amnesty International

« Les forces de sécurité ont commencé à tirer dans la rue. Mamadou et Ibrahima ont pu se réfugier dans une maison à l'intérieur d'une concession. Les corps habillés [nom donné aux forces de sécurité en uniforme] ont fouillé plusieurs maisons pour rechercher des hommes. À

chaque fois, quand ils rentraient dans des cours, ils demandaient s'il n'y avait pas de garçons. Ils sont tombés sur un Ghanéen. Ce dernier les a implorés, ils l'ont épargné en échange de l'argent. Ils ont ensuite cassé le portail de la concession où se cachaient Ibrahima et Mamadou. Ils les ont retrouvés à l'intérieur d'une maison. Ils leur ont tiré des balles dans la tête puis ils sont partis en emportant les téléphones portables ».

Comme cela a été le cas tout au long de cette dernière décennie, notamment après la tentative de coup d'État de 2002, des ressortissants étrangers de la sous-région, principalement des personnes ayant un patronyme musulman, ont été ciblés et parfois illégalement tués. Les délégués d'Amnesty International ont ainsi recueilli plusieurs témoignages indiquant que des personnes désignées par leur nationalité (guinéenne, burkinabè, sénégalaise ou malienne) ont été la cible d'attaques de la part des forces de sécurité loyales à Laurent Gbagbo. Un témoin oculaire a raconté à Amnesty International :

« Ce lundi [28 février 2011], un homme connu sous le nom du Guinéen¹⁴ poussait sa brouette en face de la pharmacie Siporex [dans le quartier de Yopougon] quand il a été interpellé par un véhicule de la CRS. Les occupants de ce véhicule lui ont dit : 'C'est vous qui avez voté pour Ouattara et c'est vous qui travaillez'. Ils lui ont demandé de se mettre dans un caniveau et lui ont tiré une balle. Après le départ de la CRS, nous l'avons enlevé de ce caniveau pour le mettre sur le goudron et nous avons recouvert son corps d'un tissu.»

Les forces de sécurité ont également abattu des militants favorables à Alassane Ouattara et à son allié politique, Henri Konan Bédié¹⁵, lors de deux attaques menées contre des sièges de leurs partis politiques respectifs.

Ainsi lors d'une attaque menée, le 1^{er} décembre 2010, contre les locaux du Rassemblement des Républicains (RDR), le parti d'Alassane Ouattara, à Wassakara (dans le quartier de Yopougon), au moins quatre personnes ont été tuées par des gendarmes. Un témoin oculaire a raconté à Amnesty International :

« Il était aux environs de 22 heures. Nous regardions la télévision, certains d'entre nous buvaient du thé lorsqu'on a frappé à la porte. Nous n'avons pas ouvert en raison du couvre-feu et quelqu'un nous a ordonné : ' Ouvrez la porte ou nous allons escalader le mur et tous vous tuer.' Puis nous avons vu des gendarmes en uniforme et des personnes en civil se mettre à escalader le mur et commencer à nous tirer dessus. Certains gendarmes portaient des casquettes rouges, d'autres des cagoules. »

Un autre témoin a rapporté : *« Lorsque j'ai vu les gendarmes, je suis allé me cacher dans les toilettes. Ils ont fracturé la porte et m'ont enjoint de lever les mains en l'air et de m'allonger sur le sol. Alors que j'étais allongé, ils m'ont tiré dessus et j'ai été touché à la jambe. Ils m'ont laissé pour mort. »*

Les forces de sécurité loyales à Laurent Gbagbo ont également attaqué, le 4 janvier 2011, à 5 heures du matin, le siège du PDCI, le parti de l'ancien président Henri Konan Bédié, et ont abattu l'un de ses militants.

Un témoin a indiqué à la délégation d'Amnesty International que des policiers et des gendarmes avaient tiré à balles réelles sur les personnes se trouvant à l'intérieur du bâtiment

et avaient roué de coups plusieurs militants.

« Le matin du mardi 4 janvier, aux environs de 5 heures, certains d'entre nous faisaient leur prière, d'autres montaient la garde et d'autres dormaient quand plusieurs cargos sont arrivés au siège du parti. Les policiers ont frappé à la porte et ont déclaré qu'ils allaient faire une perquisition car des armes auraient été cachées au siège. Nous leur avons dit que des perquisitions à une heure pareille n'étaient pas autorisées par la loi. Une discussion animée a eu lieu entre eux et nous et finalement un sage de notre parti a convaincu l'assistance qu'il valait mieux céder. Nous avons accompagné les policiers lors des fouilles, ils n'ont rien trouvé. À un moment, ils ont commencé à lancer des gaz lacrymogène et à tirer à balles réelles sur les gens. Certains d'entre nous ont pu se cacher. Sidibé Karim, dit Krimo, est tombé devant moi. »

Les membres des forces de sécurité ont également tiré sur plusieurs femmes qui manifestaient de manière pacifique pour demander le départ de Laurent Gbagbo dans la commune d'Abobo à Abidjan, le 3 mars 2011. Un témoin oculaire a raconté à Amnesty International :

« Les femmes chantaient et dansaient en scandant le nom d'Alassane Ouattara lorsque, vers 10 heures, la situation a basculé. Des véhicules militaires dont un char sont arrivés, on ne comprenait rien. Tout à coup, ils se sont mis à tirer sur nous, des gens couraient dans tous les sens. Six femmes ont été tuées sur le coup, un bébé qui était avec sa mère a été également tué. Il y a eu plusieurs blessés. »

Quelques jours plus tard, à l'occasion de la journée internationale de la femme, le 8 mars, une marche a été organisée dans la commune de Treichville en hommage aux femmes tuées lors de cette manifestation à Abobo. La marche s'est déroulée dans le calme. Un témoin a raconté à Amnesty International :

« Après la manifestation, les femmes se sont retrouvées à l'église Ste Jeanne d'Arc. L'église n'était pas assez grande pour accueillir tout le monde. Un véhicule d'une compagnie de CRS s'est positionné au rond-point devant l'église. Les corps habillés se trouvant dans le véhicule tiraient pendant que le chauffeur conduisait. Les gens couraient dans tous les sens. Un Sénégalais, Moudou Faye, qui fermait sa boutique a été tué. Un Malien, Mohamed Diawara, qui passait par là a été également tué. Un Burkinabé, Moussa Ouédraogo, qui cherchait sa femme, a été touché également. Une jeune fille, Kobena Ama Alice, qui se trouvait devant sa porte, a été tuée par une autre compagnie de CRS venue soutenir leurs collègues. »

Disparitions forcées

Un certain nombre de personnes ont été victimes de disparitions forcées après avoir été arrêtées par les forces de sécurité loyales à Laurent Gbagbo. La plupart de ces disparitions forcées sont survenues suite à la manifestation du 16 décembre 2010. L'un des manifestants, Dao Sago, né en 1971, a ainsi été arrêté ce jour-là par les forces de sécurité.

Un témoin oculaire a dit à Amnesty International :

« Quand on a appris que les FDS procédaient à des tirs et à des arrestations, on a évité de

marcher en groupe. On se suivait les uns derrière les autres. Dao précédait le cortège. À un moment, un groupe de FDS et de miliciens ont arrêté mon frère. Quand il a montré sa carte d'identité, les miliciens et les militaires l'ont entouré. Ils l'ont déshabillé et il ne portait plus que son caleçon. Ils ont commencé à le frapper. Ils le frappaient avec des gourdins, des crosses de fusil. Certains lui donnaient des coups de pieds. Nous avons pris la fuite et immédiatement après, nous avons appelé Dao sur son téléphone portable mais c'était une autre personne qui nous a répondu et qui nous a dit que Dao était en train d'être tué. Nous sommes allés partout, dans les commissariats de police et les morgues pour le trouver, sans résultat. »

La délégation d'Amnesty International s'est également entretenue avec les parents de Doumbia Aboubakar, un menuisier, né le 20 avril 1980. Selon ses parents, nul ne savait où se trouvait leur fils ni ce qui lui était arrivé depuis son arrestation par les forces de sécurité, lors de la marche du 16 décembre 2010 :

« Nous nous sommes rendus dans de nombreux commissariats pour demander où notre fils était détenu. Nous sommes aussi allés à la morgue de Treichville. Un employé nous a dit que l'ordre avait été donné de ne pas montrer les corps des victimes aux parents. Un autre employé nous a dit que au moins 80 corps sont dans un container et que le personnel ne pouvait pas les sortir un à un. Je suis découragé et je n'ai pas envie d'aller dans les autres morgues car on va me dire la même chose. Quand je pense à mon fils, je ne peux pas dormir. Quand il était en vie, il regardait la télévision avec moi le soir et, le matin, il venait me saluer. »

Bombardements d'habitants d'Abobo

Fin février 2011, les forces de sécurité loyales à Laurent Gbagbo ont commencé à tirer des obus de mortier sur des zones fortement peuplées dans la commune d'Abobo, qui était passée sous le contrôle d'éléments armés autoproclamés « Commando invisible » hostiles à Laurent Gbagbo. De nombreuses personnes, y compris des femmes et des enfants, ont été tuées lors de ces bombardements. Des informations recueillies par Amnesty International indiquent également que, lorsqu'elles traversaient Abobo, les forces de sécurité tiraient par rafales tuant et blessant des habitants non armés.

Le 11 mars 2011, peu avant minuit, un obus est tombé dans la cour d'un logement familial, tuant trois enfants et blessant sérieusement plusieurs membres de la même famille. Une des personnes présentes sur les lieux a raconté à Amnesty International :

« Quand on est allé se coucher, on n'a pas entendu de bruits ni de tirs mais, soudain, au milieu de la nuit, vers 23h 30, nous avons entendu un grand bruit. Un obus est tombé dans la cour d'un voisin. Une adolescente de douze ans qui dormait est morte sur le coup. Koné Toumoutou, âgée de six ans, et Bakary Koné, âgé de deux ans, ont été mortellement touchés et sont décédés après avoir été transférés dans un centre de soins. Deux autres enfants de la même famille ont été blessés. Plusieurs adultes, dont la grand-mère âgée de cinquante-trois ans, ont été blessés. »

Le 17 mars 2011, des obus de mortier ont été lancés sur un marché dans la commune d'Abobo, tuant au moins 20 personnes et en blessant environ 60 autres.

Un témoin oculaire a dit à la délégation d'Amnesty International : « *Cet après-midi, avant la prière, des femmes vendaient leurs produits sur le marché de Gagnoa Gare, à Abobo. Tout était tranquille quand soudain nous avons entendu un grand bruit et un obus est tombé. Au moins dix personnes, principalement des femmes, ont été tuées et d'autres ont été blessées.* »

Un autre témoin a raconté que, peu de temps après la prière de 13 heures, des enfants jouaient par terre lorsqu'un obus est tombé. « *Une dame, Bamba Aminata, est entrée dans la cour avec son bébé, elle a été fauchée par un obus. Elle est décédée de ses blessures à l'hôpital quelques heures plus tard. Son bébé a été blessé et un autre bébé âgé de seize mois a été tué par ce même obus.* »

Un homme qui se trouvait à l'hôpital d'Abobo a dit à Amnesty International qu'il avait vu les cadavres de 13 personnes tuées lors de ce bombardement, y compris une femme et un enfant âgé de cinq ou six ans.

Le 21 mars 2011, un autre obus est tombé dans le quartier Céleste à Abobo. Un témoin oculaire a raconté à Amnesty International : « *À part les bruits des enfants et de l'eau avec laquelle nous faisons nos ablutions pour la prière de 18h 30, tout semblait tranquille. Soudain un obus est tombé dans une cour. Trois personnes dont un enfant de douze ans ont été tuées. Deux autres personnes ont été blessées.* »

Un autre témoin a déclaré : « *J'ai encore l'image de ces deux femmes dont les jambes ont été coupées quant l'obus est tombé. Elles ont été conduites à l'hôpital mais elles n'ont pas survécu à leurs blessures, l'une d'entre elles avait plusieurs impacts d'éclats d'obus sur le corps.* »

Attaques contre des mosquées et des imams

Après la proclamation des résultats de l'élection présidentielle, des mosquées, tant à Abidjan qu'à l'extérieur de la capitale économique du pays, ont été attaquées et, dans certains cas, des fidèles, y compris des imams (dignitaires religieux musulmans), ont été abattus. Ces attaques se sont intensifiées fin février 2011 avec la dégradation générale de la situation à Abidjan.

Les forces de sécurité loyales à Laurent Gbagbo, accompagnées de milices des Jeunes Patriotes ont ainsi pénétré de force dans deux mosquées. Ces hommes ont justifié leur acte en affirmant qu'ils étaient à la recherche d'armes. Ils ont brutalisé et parfois abattu plusieurs personnes se trouvant dans ces lieux de culte, y compris des imams.

Le 25 février 2011, des forces de sécurité et des Jeunes Patriotes ont attaqué la mosquée Lem, à Yopougon, une commune d'Abidjan. Ils ont saccagé et pillé des installations de la mosquée, puis ont incendié des locaux dont le siège du Conseil national islamique (CNI). Ensuite, ils ont mis le feu à un hangar situé derrière la mosquée puis ils ont défoncé la porte de la mosquée pour chercher des fidèles. Une victime, qui a survécu à cette agression, a

raconté à Amnesty International :

« Ils ont commencé à nous donner des coups, à l'aide de leurs crosses de fusils. D'autres nous donnaient des coups de poings et de coups de pieds avec leurs rangers. L'un d'entre eux m'a lancé un Coran qui brûlait. Ils nous ont ensuite demandé de nous déshabiller complètement et ont continué à nous donner des coups. Quand ils ont vu que l'un d'entre nous, Cissé Moustapha, portait des amulettes, ils se sont déchaînés sur lui, plus que sur moi et l'autre personne, et ils l'ont accusé d'être un assaillant. Ils nous ont contraints à nous coucher par terre, ils nous ont piétinés. Puis ils nous ont demandé de nous mettre à genoux, le menton sur le sol et les fesses en l'air et ils ont introduit le bout de leur fusil dans notre anus en le remuant. Pendant ce temps, l'hélicoptère de l'ONUCI survolait la mosquée, à chaque fois qu'il passait, ils nous demandaient de nous mettre à l'abri pour éviter d'être vus. Après le départ de l'hélicoptère, ils ont continué à nous frapper dans la cour de la mosquée. Comme je toussais, ils m'ont repoussé par terre, mais ils sont partis avec Moustapha Cissé et depuis ce vendredi, nous ne l'avons plus revu. »

Le 15 mars 2011, un imam a été abattu par balle dans sa mosquée située à Port Bouët (une commune d'Abidjan). Un témoin oculaire a dit à Amnesty international :

« Durant la journée, les forces de sécurité tiraient de l'autre côté, face au mur à l'arrière de la mosquée. Vers 19 heures, quatre corps habillés portant des bérets rouges sont entrés dans la cour de la mosquée puis ils sont partis. Quinze minutes après, avant la prière du soir, l'imam a entendu un bruit. Il est sorti pour voir d'où émanait le bruit. C'était une grenade lacrymogène lancée dans la cour. Au moment d'emprunter les marches pour entrer dans la mosquée, l'imam a été atteint par une balle dans le dos et s'est écroulé par terre. Je n'ai pas vu la personne qui tirait mais j'ai l'impression qu'on l'attendait pour le tuer.»

Quatre jours plus tard, le 19 mars 2011, les forces de sécurité, accompagnées de membres d'une milice, ont abattu un autre imam ainsi que sa mère dans une maison mitoyenne à une mosquée, située dans la commune de Williamsville, à Abidjan. Un témoin oculaire a raconté à Amnesty International :

« Samedi, vers 20h 30, trois personnes dont une portant un brassard rouge de la police, ont frappé au portail de la cour de la mosquée. Nous leur avons ouvert la porte. Elles ont dit qu'elles étaient venues pour fouiller la maison car les Dioulas avaient des armes. Les civils et celui qui portait le brassard se sont adressés à l'imam Cheick Souleymane Cissoumar et ils lui ont dit qu'ils n'allaient pas le 'fatiguer' car il était un homme de Dieu et qu'il devait prier pour eux. Ils sont partis et sont revenus vingt minutes plus tard en disant que les élèves du Cheick étaient des rebelles. Le Cheick a déclaré que ce n'était pas vrai. Ils ont tiré sur deux talibés [élèves d'une école coranique] et en ont blessé deux autres : Daouda, âgé de quarante ans, et Ousmane Coulibaly, âgé de dix-sept ans. Puis ils ont tiré sur le Cheick qui a été atteint à la tête et au ventre. Ils sont sortis et, sur le pas de la porte, ils ont également tué la mère du Cheick – Fanta Konaté, âgée de plus de quatre-vingts ans. Parmi les trois personnes qui nous ont agressés, j'en connaissais deux, ce sont des étudiants membres de la FESCI et qui tiennent également les barrages [postes de contrôles routiers] à Williamsville, non loin du camp de CRS. »

Violences sexuelles

Amnesty International a enquêté sur plusieurs cas de viols commis, à Abidjan, par les forces de sécurité loyales à Laurent Gbagbo. Une des victimes de viol a dit à Amnesty International :

« Le 19 décembre [2010], ils sont venus chez moi à Abobo au milieu de la nuit ; je dormais avec mon mari et les enfants. Ils ont frappé à la porte. La porte donne sur la rue. On n'a pas ouvert. Ils ont cassé la porte ; la porte était en bois. Ils sont rentrés ; ils étaient huit ; quatre en civil et quatre corps habillés, en treillis foncé et cagoulés. Deux ont emmené mon mari dehors et six sont venus vers moi. Ils m'ont demandé de me déshabiller et lorsque je ne l'ai pas fait et ils se sont jetés sur moi. Ils m'ont tous violée à tour de rôle. Ils ont jeté les enfants par terre. Les enfants pleuraient. Moi je criais. Je ne sais pas ce qu'ils ont fait à mon mari. Après j'ai entendu deux coups de feu. Puis ils sont partis et j'ai trouvé mon mari couché dehors sur le ventre. Il était mort. Les gens qui m'ont violée m'ont dit que si je voulais me plaindre, je n'avais qu'à aller voir ADO [Alassane Dramane Ouattara]. »

Des femmes ont également été victimes de violences sexuelles en détention. Plusieurs femmes ont été arrêtées, lors de la manifestation du 16 décembre 2010, par des policiers qui les ont conduites à la préfecture de police du Plateau (au centre d'Abidjan) puis dans une maison gardée par des gendarmes. L'une des femmes a raconté à Amnesty International :

« Le samedi [18 décembre 2010] ils m'ont emmenée, moi et cinq autres femmes, dans une chambre. C'était le matin. Ils étaient trois. Ils nous ont dit de nous déshabiller. J'ai refusé. L'un d'entre eux m'a frappée avec son couteau. Je lui ai dit que ce n'est pas humain. Il a dit : 'Tu vas voir'. Il a sorti son arme et j'ai été obligée de céder. Les trois hommes nous ont violées, ils étaient cagoulés. Après ils sont partis et nous avons été détenues dans la maison jusqu'au mercredi [22 décembre]. Chaque jour, un monsieur nous apportait à manger, c'était un gendarme. Ils sont revenus le lundi [20 décembre]. C'était les mêmes ; je suppose que c'était les mêmes. C'était tard l'après-midi et nous avons été de nouveau violées. Le soir du 22 décembre vers 17 heures ils nous ont libérées. Je n'ai pas osé aller voir de médecin depuis. »

Dans certains cas, des femmes ont été enlevées chez elles puis violées par un groupe composé de militaires et de miliciens. La mère d'une de ces victimes a raconté à Amnesty International comment sa fille avait été violée le 18 décembre 2010.

« Notre maison donne sur une cour que nous partageons avec cinq autres familles. Deux jours après la marche du 16 décembre [2010], j'étais avec ma fille chez moi dans notre chambre quand les miliciens et les militaires sont entrés dans notre chambre vers 22 heures. Les miliciens portaient des habits de civil tandis que les FDS avaient des tenues noires, certains d'entre eux avaient un brassard rouge. Ils nous ont dit qu'ils cherchaient des armes. Mais ils n'ont rien trouvé chez nous, en revanche, ils ont pris les portables. En partant, ils ont entraîné ma fille, Sita, avec eux. J'ai essayé de la protéger mais ils m'ont poussée par terre. En partant de chez moi, ils ont commencé à déchirer les vêtements de ma fille. Elle est revenue quelques heures plus tard avec son pagne tâché de sang. Elle m'a raconté qu'ils l'avaient contrainte à marcher avec eux pour aller non loin du goudron. Ils l'ont poussée par

terre. Deux d'entre eux lui tenaient les mains et les pieds tandis qu'un autre la violait. Ils l'ont violée successivement à tour de rôle. »

Arrestations arbitraires et mauvais traitements

Un certain nombre de personnes ont été arrêtées et maltraitées par les forces de sécurité loyales à Laurent Gbagbo. Certaines d'entre elles ont uniquement été arrêtées parce qu'elles portaient des patronymes musulmans. Le garde du corps d'un notaire a ainsi été arrêté avec d'autres personnes, le 16 décembre 2010, jour de la manifestation des partisans d'Alassane Ouattara. Cet homme a raconté à la délégation d'Amnesty International, en février 2011 :

« J'étais en voiture avec deux autres personnes quand nous avons été arrêtés à Cocody [une commune d'Abidjan]. Les forces de sécurité nous ont demandé nos pièces d'identité et quand ils ont remarqué que nous avions des noms dioulas, ils ont tout de suite dit que nous étions des rebelles. Ils ont vu une arme sur moi et je leur ai montré le permis et leur ai donné le nom du notaire chez qui je me rendais. Ils n'ont pas voulu nous entendre et ils nous ont demandé de nous déshabiller. Nous n'avions que nos caleçons. Ils nous ont conduits au CECOS et, à notre arrivée, ils ont dit : 'Voici les rebelles qu'on a attrapés'. Aussitôt, une dizaine de corps habillés se sont mis à nous frapper à tour de rôle. Pendant qu'ils nous frappaient avec des gourdins, des ceintures, des crosses de fusils et qu'ils nous donnaient des coups de pieds avec leurs rangers, ils nous insultaient et nous ont demandé si on avait dit adieu à nos parents car ils allaient nous tuer. Puis, ils nous ont conduits à la préfecture de police où nous avons été 'accueillis' par des policiers qui se tenaient en rang. On nous a forcés à passer au milieu d'une rangée. Les policiers se tenaient des deux côtés. Ils étaient armés de matraques, de câbles électriques et de gourdins. Ils nous donnaient des coups régulièrement et ils menaçaient de nous exécuter. »

Cet homme a finalement été libéré quelques heures après, à la demande de son employeur.

Deux journalistes, Sanogo Aboubakar et Kangbe Yayoro Charles Lopez, travaillant pour une chaîne de télévision basée à Bouaké (le bastion des FAFN) ont également été victimes de mauvais traitements suite à leur arrestation, le 28 janvier 2011, à Abidjan, par les forces de sécurité loyales à Laurent Gbagbo. Amnesty International a rencontré les journalistes en détention en février 2011. L'un d'entre eux a dit à Amnesty International :

« Ils ont commencé à nous battre, ils étaient une trentaine autour de nous. Nous étions au milieu et ils nous donnaient des coups avec leurs rangers, ils nous frappaient avec leur poings, ils nous donnaient des gifles, cela a duré environ une trentaine de minutes. L'un d'entre eux m'a étranglé, j'ai perdu connaissance. Quand je me suis réveillé, ils m'ont battu avec des barres de fer et m'ont brûlé à trois reprises avec des cigarettes ».

Ces deux journalistes sont restés incarcérés jusqu'à ce que les portes de la prison centrale d'Abidjan soient ouvertes le 31 mars 2011, libérant tous les détenus.

3.2. ATTEINTES AUX DROITS HUMAINS COMMISES PAR LES MILICES SOUTENANT LAURENT GBAGBO

Depuis des années, le gouvernement de Laurent Gbagbo a armé et entraîné des jeunes gens qui se sont organisés sous formes de milices. Ces milices ont commis des homicides délibérés et arbitraires - dirigés principalement contre des personnes ayant un patronyme ou portant des vêtements musulmans - avec le consentement exprès ou tacite des forces de sécurité loyales à Laurent Gbagbo. Parmi ces victimes figurent de nombreux ressortissants de la sous-région, notamment des Maliens, des Burkinabès, des Sénégalais et des Guinéens. Ces milices ont parfois agi en collusion avec des forces de sécurité loyales à Laurent Gbagbo ou avec le consentement tacite de celles-ci. Ces milices ont notamment érigé des barrages dans de nombreux lieux stratégiques d'Abidjan, qui se trouvaient parfois à proximité de commissariats de police, et ont procédé à des contrôles d'identité, frappant, rackettant et parfois tuant des partisans avérés ou supposés d'Alassane Ouattara.

C'est lors d'un de ces contrôles routiers, deux jours après la marche du 16 décembre, que deux étudiants qui fréquentaient l'école coranique, Ouali Ouattara et Ambara Ouattara, tous deux âgés de vingt-et-un ans, ont été abattus par des membres de milices soutenant Laurent Gbagbo. Une commerçante, qui a été témoin de la scène, a raconté à la délégation d'Amnesty International en février 2011 :

« Ouali, qui portait un T-Shirt d'ADO, et Ambarra se dirigeaient, le samedi 18 décembre [2010], vers un des barrages contrôlés par les miliciens. Après le contrôle de leur identité et des fouilles, les miliciens leur ont dit qu'ils étaient les frères d'Alassane et les ont accusés d'être des assaillants. Ils les ont battus à mort avec des gourdins et des briques et leur ont également donné des coups de machette. Ils ont ensuite enlevé les chaussures et les vêtements des deux jeunes gens tués et les ont brûlés. Ils ont également voulu brûler les corps mais un vieil homme qui passait leur a dit que cela ne se faisait pas. La police du 32^e arrondissement d'Abobo-Avocatier est arrivée sur les lieux et a tiré en l'air. Les corps ont été reconnus par les parents à la morgue. »

Les violences commises par ces milices se sont fortement intensifiées à la suite d'un discours, prononcé le 25 février 2011 dans un bar de Yopougon (Baron bar), par Charles Blé Goudé, leader des Jeunes Patriotes. Dans ce discours qui a été filmé¹⁶, Charles Blé Goudé a demandé aux Jeunes Patriotes de s'organiser en comités de surveillance afin de contrôler les entrées et les sorties des quartiers et de « *dénoncer toutes les personnes étrangères qui viennent dans vos quartiers* ». Il leur a également dit : « *Vous devez empêcher l'ONU de circuler* ».

Cet appel a été suivi dans les quartiers considérés comme favorables à Laurent Gbagbo et, notamment, à Yopougon où tout étranger, qui ne connaissait pas les lieux, risquait d'être attaqué et tué. Au cours de sa mission d'enquête, en mars et avril 2011, Amnesty International a recueilli des informations sur au moins dix cas de personnes battues et parfois brûlées vives par des miliciens pro-Gbagbo.

Deux jours après l'appel de Charles Blé Goudé, le 27 février 2011, un jeune homme a été battu à mort, à Yopougon, car il était étranger au quartier. Un témoin oculaire a raconté à

Amnesty International :

« J'ai remarqué un attroupement à la hauteur de la Sicogi, à Yopougon. Quand je me suis rapproché, j'ai vu qu'un jeune homme se faisait battre à la fois par des hommes et des femmes. Ils étaient armés de machettes, de gourdins et de briques. Tout en le frappant, ils disaient qu'il n'était pas originaire du quartier et l'accusaient d'être un rebelle. Ils lui ont passé plusieurs pneus autour du cou. Il vivait encore quand ils ont mis le feu aux pneus. Après leur forfait, les Jeunes Patriotes ont poussé des cris de guerre et se sont mis à crier : ' Nous avons attrapé un rebelle.' Son corps était à moitié calciné quand son frère est venu le retrouver. Il a informé les assaillants que la victime n'était pas un Dioula. »

Le même jour à Yopougon (à la hauteur du lycée technique Banco II), deux jeunes gens, âgés de vingt-cinq ans, ont été capturés car ils étaient dioulas. Ils ont été battus, puis on leur a placé un pneu autour du cou auquel des Jeunes Patriotes ont mis le feu. Un témoin oculaire a raconté à Amnesty International : *« Les Jeunes Patriotes disaient qu'un 'Dioula c'est égal à un rebelle'. Certaines femmes qui vendaient des produits dans le quartier ont protesté. Elles ont dit aux Patriotes qu'ils savaient que l'une des deux personnes capturées n'avait rien à voir avec la rébellion car elle travaillait dans le coin. Mais c'était trop tard ».*

Dans d'autres cas, la population n'a pas osé intervenir tout en sachant que la victime était connue dans le quartier. Au marché Gouro à Yopougon, le 26 février 2011, soit le lendemain du discours de Charles Blé Goudé, des personnes qui travaillaient au marché ont été témoins de la mort d'un homme poussant une brouette. Cet homme a été tué par des Jeunes Patriotes qui tenaient un barrage routier. Un témoin oculaire a raconté à Amnesty International :

« Quelqu'un parmi les Jeunes Patriotes a déclaré qu'il ne le connaissait pas et ils ont dit : 'C'est un Dioula, donc un burkinabé, donc un rebelle'. Ils l'ont déshabillé, puis l'ont battu. Pendant tout ce temps, cet homme cherchait notre regard car nous les vendeurs du marché, nous le connaissions mais la peur nous empêchait de parler en sa faveur. Cela nous mettait mal à l'aise surtout quand on tue un frère devant toi. Les Jeunes Patriotes lui ont passé un pneu autour du cou, ont versé de l'essence sur son corps et y ont mis le feu. La victime est connue sous le nom de Tchédjan (ce qui veut dire 'Le Grand' en dioula) ».

Parfois, des personnes ont été dénoncées aux Jeunes Patriotes. C'est ainsi que le gérant d'une cabine téléphonique a dénoncé un homme parce que, lors d'une conversation téléphonique, celui-ci aurait prononcé le mot « Abobo »¹⁷ à plusieurs reprises. Un témoin oculaire a raconté : *« Les Jeunes Patriotes le frappaient et l'accusaient d'être un rebelle. Lui, il niait et répondait qu'il était venu voir sa sœur à Yopougon. Mais les Patriotes ne voulaient rien entendre et déclaraient : 'Dans le Yopougon de Laurent Gbagbo, on ne peut pas avoir de rebelles.' Ils lui ont mis un pneu autour du cou, l'ont arrosé d'essence avant de mettre le feu. À un moment, il a bougé les pieds pour se débattre et l'un d'entre eux l'a achevé à l'aide d'une machette. »*

Les personnes qui portaient un boubou ou des amulettes (considérées comme une protection magique) ont parfois été agressées par les « barragistes », à savoir les jeunes miliciens postés à des barrages et qui contrôlaient l'identité des passants. C'est ainsi que, le 28 février 2011, Bakayoko Lassana a été capturé par des Jeunes Patriotes qui l'ont considéré comme un « rebelle » parce qu'il portait des amulettes. Les Jeunes Patriotes l'ont battu et brûlé à l'aide

d'un pneu. Un parent de la victime a témoigné de sa douleur de ne pas avoir pu récupérer son corps.

« Cela nous fait très mal car il ne sera pas enterré. Au village, ils ont organisé une petite cérémonie. Ce n'est pas la même chose car la cérémonie qui consacre la séparation n'a pas été faite, le deuil ne peut pas être fait. On a du mal à admettre qu'il soit parti. Quand on n'organise pas la cérémonie, il y a quelque chose qui ne va pas dans la tête. Si on avait vu le corps, on aurait prié pour demander à Dieu de lui pardonner et de l'accueillir. C'est cruel dans la tête ».

Dans d'autres cas, les attaques ont nommément visé des partisans présumés d'Alassane Ouattara sans qu'il soit fait référence à leur origine étrangère. C'est ainsi que, le 25 février 2011, un groupe de jeunes gens se trouvaient avec des amis dans un maquis [petit restaurant] à Gabriel Gare, à Yopougon, lorsque des partisans de Laurent Gbagbo sont venus proférer des menaces contre eux.

Un témoin a raconté à Amnesty International : *« Ils nous ont dit : 'Vous les Alassannistes et les Baoulés¹⁸, on va vous tuer un à un'. Nous avons pris la fuite mais l'un d'entre nous, Diomandé Adama, vendeur de téléphones portables, a été touché dans le dos par une balle. Il est décédé de ses blessures dans un centre de soins à Yopougon.»*

Dans certains cas, des personnes ont été extraites d'un véhicule sous le prétexte qu'elles étaient des « rebelles » et ont été abattues sous les yeux des passants. Un témoin a raconté à la délégation d'Amnesty International, en mars 2011, que quelques jours auparavant, il avait assisté à l'exécution de deux jeunes gens devant la mairie de Yopougon :

« Le lundi 14 mars, vers 14 heures 30, je suis sorti de la mairie quand j'ai entendu des tirs en l'air. Un taxi a été arrêté par des Jeunes Patriotes et deux jeunes gens ont été extraits du véhicule. Les Patriotes ont déclaré que des 'rebelles' avaient été arrêtés. Ceux-ci ont été battus à mort puis jetés dans la voiture. Les Jeunes Patriotes ont ensuite mis le feu au véhicule. Le chauffeur a pu se sauver. »

3.2.1. CAUTION OU COMPLICITÉ DES FORCES DE SÉCURITÉ DANS LES ATTEINTES AUX DROITS HUMAINS COMMISES PAR LES MILICES FAVORABLES À LAURENT GBAGBO.

Un certain nombre de ces attaques ont eu lieu en présence de membres des forces de sécurité loyales à Laurent Gbagbo qui n'ont rien fait pour prévenir ces agressions ou protéger les victimes. Cela indique bien qu'elles cautionnaient ces actes, voire qu'elles en étaient les complices.

Ainsi, une personne, témoin de l'agression, le 24 février 2011, à Gesco, dans la commune de Yopougon, d'un homme portant un boubou et un chapelet autour du cou, a raconté à Amnesty International : *« Les Jeunes Patriotes le frappaient et l'accusaient d'être un rebelle. Une patrouille de police qui passait s'est arrêtée et a conversé avec les Patriotes durant quelques minutes. Pendant que la police discutait, l'homme en boubou était maintenu par les Jeunes Patriotes. Il poussait des cris et pleurait, les policiers ne sont pas intervenus, puis ils sont partis. Après leur départ, l'homme a été frappé encore plus durement. Ils lui*

donnaient des coups de pieds, des coups de poing et des coups de bâton. Un d'entre eux lui serrait le cou avec son chapelet. Un autre Jeune Patriote a pris une brique et lui a donné un coup sur la tête, il s'est écroulé mort. »

Le 25 février 2011, un homme a été battu à mort par des Jeunes Patriotes à coup de bâtons, de gourdins et de râteaux. Un témoin oculaire a demandé aux Jeunes Patriotes pourquoi ils frappaient cette personne. *« Ils m'ont répondu qu'il était guinéen. Au même moment, un cargo de la police patrouillait le quartier. Les jeunes ont déclaré que la police n'allait pas tirer sur eux. La police a marqué un temps d'arrêt. Aucun membre des forces de l'ordre n'est descendu pour demander ce qui se passait, bien que le corps gisait dans la rue. »*

De nombreuses informations indiquent que les milices des Jeunes Patriotes étaient encadrées par les forces de sécurité loyales à Laurent Gbagbo et que certaines opérations étaient menées conjointement par ces deux forces. Un témoin a raconté à Amnesty International : *« Le 15 mars, le quartier de Port Bouët était fermé, à la fois par les Jeunes Patriotes, la Garde républicaine ainsi que la BAE, on ne pouvait plus sortir à cause des tirs. On a reconnu des miliciens car ils étaient en train de faire leur course à pied dans le quartier. Ils étaient encadrés par des personnes en treillis qui portaient des armes. Ils chantaient en courant : 'Les rebelles ont tué nos parents, nous allons les tuer également '.*

Ce témoin a indiqué que, ce même jour, *« des miliciens ont incendié des dizaines de maisons. Fouceny Coulibaly [âgé de quarante-trois ans] est sorti pour éteindre le feu qui se propageait à la maison de son grand frère. C'est à ce moment-là qu'il a été tué, il a reçu une balle à la poitrine droite tirée par un milicien. Son corps a été emmené à la morgue de Treichville. »*

Amnesty International a eu connaissance d'un cas où un homme - retenu par des miliciens à un barrage - a été remis aux forces de sécurité qui l'ont abattu. Abou Ouattara, un menuisier connu de tous dans le quartier du marché de Yopougon sous le nom de Guinéen, a ainsi été arrêté, le 28 février 2011, lors d'un contrôle d'identité à un barrage tenu par des Jeunes Patriotes. Ceux-ci l'ont livré à des membres du CECOS en déclarant qu'il était un assaillant. Un témoin oculaire a indiqué à Amnesty International que cet homme avait *« été exécuté tout de suite après »*.

Les miliciens se sont également rendus responsables d'actes de viols à l'encontre de femmes accusées d'être favorables à Alassane Ouattara. Dans certains cas, ces viols ont été commis en présence ou avec la participation des forces de sécurité loyales à Laurent Gbagbo. Une de leurs victimes a raconté à Amnesty International :

« Le 16 décembre [2010], vers 19 heures, je revenais de la marche revêtue d'un T-Shirt d'ADO, d'autres personnes étaient avec moi. Dix civils à peu près étaient postés à un barrage. Pris de peur, nous avons fui. Je ne pouvais pas courir vite car mon bébé était attaché dans mon dos. Ils m'ont attrapée ainsi qu'une autre jeune fille. Ils ont immédiatement arraché le pagne qui tenait mon bébé. Ce dernier est tombé par terre et poussait des cris. Malgré cela, ils l'ont laissé par terre et m'ont entraînée à côté d'une table. Ils m'ont tenue par les mains. L'un d'eux écartait mes jambes et un autre me violait, puis un autre m'a également violée. Après le viol, ils m'ont giflée et m'ont dit que si je voulais me plaindre, je n'avais qu'à appeler ADO. À la fin, ils m'ont laissée partir et j'ai pris mon bébé

dans les bras. L'autre fille qui avait été attrapée et portait également un T- Shirt d'ADO a également été violée. Je n'ai rien dit pour l'instant à mon mari, je compte le faire bientôt. Je n'ai pas fait de test et n'ai pas osé aller voir un médecin. »

3.3 ATTEINTES AUX DROITS HUMAINS COMMISES PAR LE « COMMANDO INVISIBLE », GROUPE ARMÉ HOSTILE AU PRESIDENT SORTANT LAURENT GBAGBO

Comme cela a été indiqué plus haut, un groupe armé autoproclamé « Commando invisible » a pris le contrôle de la commune d'Abobo au début de l'année 2011. Les liens entre ce « Commando invisible » et les autres forces armées hostiles à Laurent Gbagbo ont fait l'objet d'une polémique. Les partisans de Laurent Gbagbo ont assimilé ce groupe aux FAFN mais celles-ci ont réfuté tout lien avec ce « commando » en précisant dans un communiqué de presse publié le 16 mars 2011, qu'elles « *n'ont jamais revendiqué de présence dans la commune d'Abobo*¹⁹ ». Par ailleurs, le 4 avril 2011, un ancien militaire, Ibrahim Coulibaly, surnommé « IB », qui a joué un rôle dans la tentative de coup d'État de septembre 2002, a publiquement affirmé, dans un entretien à Radio France Internationale, être le chef de ce « commando invisible » tout en précisant qu'il n'avait aucun lien avec les FRCI. Après l'arrestation de Laurent Gbagbo, Ibrahim Coulibaly a demandé à rencontrer Alassane Ouattara. Celui-ci a appelé au désarmement du « Commando invisible » sans succès. Le 27 avril 2011, les FRCI ont attaqué le lieu où trouvait Ibrahim Coulibaly qui a été tué lors d'un échange de tirs dans des conditions qui n'ont pas été élucidées.

Ce groupe armé a commis des atteintes graves aux droits humains en s'en prenant à des populations d'ethnie ébrié accusées d'être favorables à Laurent Gbagbo. Ils ont notamment attaqué, le 6 mars 2011, le village d'Anonkoua-Kouté, situé dans la commune d'Abobo, tuant et blessant des dizaines de personnes.

Avant d'être attaqué, ce village était habité par des membres de l'ethnie ébrié mais également des personnes originaires d'autres régions de la Côte d'Ivoire et des ressortissants de la CEDEAO. Cette attaque aurait entraîné une vingtaine de morts et une quarantaine de blessés ainsi qu'un déplacement massif des populations. Un témoin oculaire de cette attaque a raconté à Amnesty International :

« Le dimanche matin, vers 9 heures, à la sortie de la messe, nous avons constaté que le maquis [petit restaurant] « Challenger » se trouvant à l'entrée du village avait été brûlé par des assaillants. Nous avons décidé de ne pas répondre aux provocations et nous sommes tous rentrés à la maison. Les FDS [forces de défense et de sécurité loyales à Laurent Gbagbo] sont venues vers 14 heures, puis sont reparties. Vers 16 heures, des tirs ont été entendus. Plus de vingt personnes parlant français et dioula sont venues attaquer le village. J'ai pris la fuite mais j'ai reçu une balle à la hauteur de l'épaule. J'ai essayé de me réfugier dans ma maison mais ils ont pu pénétrer à l'intérieur en cassant le portail. Quand ils sont entrés, ils ont vu que je saignais, ils ont déclaré qu'ils étaient en guerre et m'ont demandé combien de personnes vivaient dans la maison. Ils m'ont demandé d'appeler ma femme. Ils lui ont demandé de se mettre à genoux et ont pointé leurs armes contre elle. J'ai demandé pardon, ils l'ont laissée mais ils nous ont arraché les téléphones portables ».

Au cours de ce même après-midi, d'autres assaillants ont mis le feu à des baraques en bois se trouvant non loin d'un transformateur électrique. La population a essayé d'éteindre le feu mais en a été empêchée sous la menace des armes. Ces hommes armés ont également abattu trois personnes qui revenaient d'un centre de soins : un homme, Nzoue Augustin, ainsi que deux enfants, son fils et son neveu.

La principale attaque a eu lieu durant la nuit suivante. Un témoin oculaire a raconté à Amnesty International :

« Vers 2 heures du matin [dans la nuit du 6 au 7 mars], des tirs ont été entendus. Des assaillants ont fracassé les portes de différentes maisons. Des villageois ont été égorgés, d'autres ont été tués avec des machettes. Des personnes ont été également tuées par balles, d'autres personnes ont été maltraitées. Deux femmes ont été brûlées. Plusieurs maisons ont été incendiées. » Un autre témoin oculaire a raconté :

« Dans la nuit du 6 au 7 mars, vers 3 heures du matin, tout le monde dormait quand des tirs ont été entendus. Des hommes, dont certains armés et qui parlaient dioula, ont pénétré dans certaines habitations et ont demandé où se trouvaient les armes déposées par Laurent Gbagbo. Des maisons ont été incendiées. Certains habitants n'ont pas eu le temps de se sauver. Certains ont été tués par balles, d'autres dont Martin Loba, pharmacien, a été égorgé. Les hommes armés nous accusaient d'être derrière Laurent Gbagbo. Au moment de leur entrée dans une maison, un des membres du commando a ouvert une bouteille de gaz et y a allumé le feu. Le matin quand Kango Sylvie, âgée de quarante ans, une des villageoises, est sortie de sa maison, elle était rouge. La peau se décollait de son corps. Elle est décédée de ses blessures le jour même. »

Un autre témoin a raconté à Amnesty International avoir vu, le lendemain de l'attaque, *« deux personnes à qui on avait coupé les tendons droits, elles avaient également reçu une balle au pied gauche. »*

Par ailleurs, Amnesty International a appris que, dans la commune d'Abobo, plusieurs habitants dont certains se livraient à des actes de pillages ont été sommairement abattus par les membres du Commando invisible.

3.4. VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS COMMISES PAR LES FRCI DURANT ET APRÈS L'ARRESTATION DE LAURENT GBAGBO

Lors de la conquête d'Abidjan et dans les semaines qui ont suivi, les FRCI, créées par Alassane Ouattara le 8 mars 2011, ont commis des violations graves des droits humains ciblant les partisans avérés ou supposés de Laurent Gbagbo.

L'attaque menée le 11 avril 2011 contre la résidence de Laurent Gbagbo à Abidjan a ainsi donné lieu à des violations des droits humains perpétrées à l'encontre de certains partisans proches du président sortant, y compris des membres de son gouvernement.

Amnesty International a pu recueillir le témoignage d'une personne se trouvant dans la résidence au moment de cette attaque. Ce témoin a raconté comment le président Gbagbo,

son épouse, Simone Gbagbo, et ses proches partisans s'étaient retrouvés dans le sous-sol de la résidence présidentielle suite à des bombardements.

Cette personne a précisé dans quelles conditions l'ancien ministre de l'Intérieur, Désiré Tagro, avait été blessé. « *Désiré Tagro était en discussion avec l'ambassadeur de France pour convenir des modalités de la reddition de Laurent Gbagbo et de ses proches. Désiré Tagro est sorti avec un drapeau blanc mais on lui a tiré dessus sans le toucher. Il est revenu et a rappelé l'ambassadeur pour lui demander que les tirs cessent. Lorsque nous sommes sortis, j'ai vu que Désiré Tagro était blessé à la mâchoire* ». Désiré Tagro est décédé, dans la soirée, des suites de ses blessures. Lors d'une rencontre avec les délégués d'Amnesty International, le 19 avril 2011, des responsables de l'ONUCI ont précisé que, suite à une demande des FRCI, ils avaient évacué M. Tagro vers leur antenne médicale. Cependant, faute de chirurgien disponible, ils l'avaient ensuite transféré à la Polyclinique internationale Sainte Anne-Marie (PISAM) à Cocody où il est décédé.

Ce même témoin a raconté comment certains partisans de Laurent Gbagbo avaient été frappés par des éléments des FRCI, dans la cour de la résidence présidentielle, après leur reddition.

« *Ils se sont mis à frapper les hommes et les femmes avec des bouts de bois et avec leurs crosses. D'autres les filmaient et les prenaient en photo comme des bêtes de foire. Il y avait des soldats français de la Force Licorne qui se trouvaient devant la résidence dans leurs véhicules ou dans leurs chars et ils ne sont pas intervenus. Ils étaient là comme quand on est au cinéma et qu'on regarde un film. Une jeune femme qui était en train d'être battue a tendu la main vers un soldat français qui a détourné le visage* ».

Ce témoin a précisé que les forces françaises ont ensuite soigné certains des blessés et les ont rassurés. « *Lorsque des soldats des FRCI ont menacé certaines personnes de les emmener vers le camp d'Anyama pour les tuer ou les violer, les soldats français ont dit : 'La protection des autorités [à savoir de Laurent Gbagbo et de ses proches partisans], c'est de notre responsabilité* ».

Amnesty International a également appris que certains proches de Laurent Gbagbo avaient été durement passés à tabac à leur arrivée à l'hôtel du Golf, peu après leur reddition. Un témoin a raconté : « *Lorsque nous sommes arrivés, les gens de l'ONUCI ont fait une haie pour nous protéger mais dans le hall, à côté du bar, des hommes armés ont commencé à nous frapper et alors les soldats de l'ONUCI nous ont laissés sans protection* ». Plusieurs proches de Laurent Gbagbo ont ainsi été durement battus à l'hôtel du Golf, notamment Philippe-Henry Dakoury-Tabley, gouverneur de la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) jusqu'en janvier 2011.

En avril 2011, lors d'une rencontre avec le Directeur de cabinet du ministre de la Justice, la délégation d'Amnesty International a exprimé son inquiétude quant à la sécurité de Laurent Gbagbo et de ses proches et a demandé à les rencontrer. Il leur a été répondu que cela n'était pas possible « *pour des raisons de sécurité* » (Voir ci-dessous Encadré 6.2).

Laurent Gbagbo a été conduit dans un premier temps à l'hôtel du Golf puis a été transféré à Korhogo (dans le nord du pays) où personne ne semble avoir pu le rencontrer avant le 2 mai

2011, date à laquelle l'archevêque sud-africain, Desmond Tutu, l'ex-secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, et l'ancienne présidente d'Irlande et ex-Haut commissaire aux droits de l'homme de l'ONU, Mary Robinson, ont pu brièvement s'entretenir avec lui.

Amnesty International a également soulevé la question de la légalité de ces détentions et le ministère de la Justice a répondu que ces personnes relevaient du ministère de l'Intérieur et étaient non pas « détenues » mais « retenues » en vertu d'une ordonnance de 1963 (Voir ci-dessous Encadré 6.2). Amnesty International a également demandé au ministère de la Justice le nom de toutes les proches de Laurent Gbagbo qui avaient été arrêtés et le lieu de leur détention mais les autorités se sont refusées à fournir cette information.

Amnesty International demeure inquiète quant à la sécurité des proches de l'ancien président Gbagbo. Simone Gbagbo se trouve actuellement en résidence surveillée à Odienné (dans le nord du pays). D'autres, y compris Pascal Affi Nguessan, président du FPI, le parti de Laurent Gbagbo, seraient détenus à Bouna (dans le nord du pays) tandis qu'un certain nombre d'autres responsables se trouvent détenus à Abidjan, notamment à l'hôtel La Pergola. La plupart, si ce n'est toutes ces personnes, demeurent détenues au secret sans aucun contact avec leurs proches ni leurs avocats. Certains seraient détenus dans des conditions mettant leur vie en danger, notamment 23 personnes, y compris des policiers et des militaires, détenues dans une petite cellule dans un camp militaire de Korhogo. Au moment où le présent rapport est finalisé (à savoir le 17 mai 2011), aucun de ces détenus n'avait pu être visité par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

Par ailleurs, depuis l'arrestation de Laurent Gbagbo, des partisans présumés de l'ancien président, ont été victimes de violentes représailles et ce, en dépit de l'appel lancé à la télévision, le 11 avril 2011, par le président Ouattara. Celui-ci a appelé « *tous [ses] compatriotes qui seraient gagnés par un sentiment de vengeance à s'abstenir de tout acte de représailles et de violences.* »

Le 12 avril 2011, des hommes armés, dont certains portaient des uniformes, ont fait des descentes dans les quartiers habités par des partisans avérés ou supposés de Laurent Gbagbo, notamment à Yopougon et à Koumassi.

Un témoin a raconté à Amnesty International comment ce jour-là, un policier, appartenant à la même ethnie que Laurent Gbagbo, avait été appréhendé vers 10 heures, à son domicile à Yopougon par des hommes en uniforme et abattu à bout portant sous ses yeux.

À Abidjan, plusieurs journalistes proches de l'ancien président ont été traqués par des hommes en armes, et les sièges de plusieurs quotidiens, notamment Notre Voie, organe du FPI, le parti de Laurent Gbagbo, ont été attaqués et saccagés. L'un de ces journalistes a raconté à Amnesty International comment il avait reçu la visite d'hommes armés trois nuits de suite à son domicile entre le 12 et le 15 avril, et comment il avait dû se cacher et finalement fuir avec sa famille.

Des avocats, partisans avérés ou présumés de Laurent Gbagbo, ont également été pris pour cible. Certains d'entre eux ont eu leur maison pillée, leur cabinet détruit et ont dû fuir parfois à l'étranger.

4. VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS ET DU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE DANS L'OUEST DU PAYS

4.1 L'OUEST DU PAYS : UNE RÉGION INSTABLE DEPUIS PLUS DE DIX ANS

Depuis décembre 2010, les violations et atteintes aux droits humains les plus graves ont été commises dans l'ouest du pays, une région riche en plantations de café et de cacao, et qui est, depuis longtemps, en proie à des tensions intercommunautaires.

Tout au long de cette décennie, la rhétorique xénophobe de l'"ivoirité" et la crise économique ont entraîné des conflits fonciers entre populations revendiquant leur autochtonie et des populations originaires d'autres régions de la Côte d'Ivoire ou de pays voisins qui s'étaient installées dans cette région, parfois depuis des décennies, pour cultiver notamment les plantations de café et de cacao²⁰.

À la suite de la tentative de coup d'État de 2002, des dizaines de milliers de planteurs, de toutes origines confondues, ont été chassés de leurs terres par les deux parties au conflit. Par ailleurs, des centaines de femmes et de jeunes filles ont été victimes de violences sexuelles, y compris des viols, utilisés comme arme de guerre²¹.

4.1.1. CRÉATION DES MILICES

Dans cette région de l'ouest du pays, le gouvernement de Laurent Gbagbo a encouragé et mis en place des milices d'autodéfense qui ont parfois combattu aux côtés des forces de sécurité. La création de ces milices était destinée à pallier l'impuissance de l'armée ivoirienne qui s'était montrée incapable de contrer les FAFN dans les mois qui ont suivi la tentative de coup d'État de 2002.

Par ailleurs, les communautés malinkés ou dioulas (originaires du nord du pays) ont également mis en place des milices composées notamment de Dozos (chasseurs traditionnels)²².

Ces différentes milices ont commis de graves atteintes aux droits humains dans le cadre de heurts intercommunautaires.

ENCADRÉ 4 : VIOLENCES INTERCOMMUNAUTAIRES ET VIOLS DANS L'OUEST EN JANVIER 2011

En janvier 2011 à Duékoué (à environ 500 km à l'ouest d'Abidjan), une quarantaine de personnes ont été tuées dans de violents heurts intercommunautaires. Des centaines de maisons ont été brûlées et pillées, et des milliers de personnes ont trouvé refuge dans des camps pour personnes déplacées dans l'ouest du pays.

Ces violences intercommunautaires, qui ont opposé des « autochtones » et des « allogènes », ont eu lieu alors que la ville de Duékoué était encore, à l'époque, sous le contrôle des forces loyales à Laurent Gbagbo qui n'ont pas été en mesure d'empêcher ni de mettre fin à ces affrontements.

Le caractère ethnique de ces affrontements a été confirmé par le fait que presque toutes les personnes interrogées par Amnesty International, à Duékoué, ont décrit leurs agresseurs en utilisant des termes ethniques, soit les « Dioulas » ou Malinkés (considérés comme partisans d'Alassane Ouattara), soit les « Guérés » (considérés comme partisans de Laurent Gbagbo).

Ces affrontements ont eu lieu dans plusieurs lieux de la ville. Les quartiers habités essentiellement par une communauté ont été brûlés par l'autre. Dans des quartiers mixtes les maisons ont été ciblées en fonction de l'appartenance ethnique et l'affiliation politique présumée de leurs habitants.

La plupart des victimes faisaient partie de la communauté guérée, mais des membres de la communauté dioula ont également été attaqués.

Un témoin a raconté à Amnesty International comment des Dioulas avaient été tués dans un lieu appelé *Quartier Résidentiel* :

« Ceux qui sont venus attaquer notre quartier le lundi [3 janvier 2011], je les connais personnellement. C'est ce qui m'a sauvé la vie. Je les ai suppliés d'épargner ma maison et ils l'ont fait. Mais ils ont brûlé toutes les maisons des personnes qui n'étaient pas des Guérés. Ils ont tué un voisin, un Guinéen qui était venu rendre visite à un ami malien. Quand ils sont arrivés, il s'est caché derrière la porte, ils l'ont attrapé et l'ont tué. Ils lui ont coupé la main et le pénis et mis son pénis au bout de leur fusil. »

En février 2011, la délégation d'Amnesty International a rencontré plusieurs femmes guérées qui ont été victimes de viols collectifs dans leurs propres maisons qui ont ensuite été incendiées. Une victime a dit à Amnesty International :

« Le mardi 4 janvier, dans l'après-midi, ça tirait et nous nous sommes cachées dans la maison. Nous étions beaucoup parce que d'autres voisines étaient venues se cacher chez nous, dans la cour de mon père. Ils ont cassé la porte et sont rentrés et ont commencé à frapper les garçons et violer les femmes. C'étaient des Dioulas, habillés avec des boubous, et ils avaient des gris-gris. Plusieurs femmes ont été violées dans notre maison. Ils ont poussé quelques garçons dehors et ont frappé des femmes enceintes. J'ai été violée par trois hommes ; ils nous ont dit de nous coucher par terre et ont dit : 'On va vous tuer'. Le même soir nous avons fui. Nous sommes allés à la Mission catholique, en ville, mais il n'y avait pas de place et maintenant on est chez ma grande sœur au Quartier Carrefour ; elle nous a prêté une toute petite chambre de sa maison. »

Lors de leur séjour à Duékoué en février 2011, les délégués d'Amnesty International ont accompagné cette femme jusqu'à sa maison incendiée située dans le Quartier Togué. Cette maison n'était plus qu'un amas de décombres et les seules personnes qui s'y trouvaient étaient des personnes n'appartenant pas à l'ethnie guérée.

Dans certains cas cependant, des Dioulas ont sauvé des Guérés. Une femme guérée a ainsi dit à Amnesty International :

« Quand les Malinkés (Dioulas) sont venus pour attaquer le quartier, je me suis réfugiée dans la maison d'une famille originaire du Burkina Faso. Les Malinkés sont venus demander s'il y avait des Guérés, pour les faire sortir et les tuer. Mon hôte a dit qu'il y avait seulement des étrangers ici, que des Dioulas. Il m'a ensuite aidé à quitter le quartier et je suis venue ici, à la Mission catholique ».

Une femme guéré, qui se trouve à présent à Abidjan après avoir fui son village, a dit à Amnesty International :

« Le lundi [3 janvier 2011], ils sont venus très tôt le matin. J'étais chez moi dans la cour de mon père avec ma maman, ma grande sœur, mes petits frères. J'étais seule dans ma maison. La cour n'est pas clôturée. Ils avaient des couteaux et des machettes. Ils ont cassé la porte de ma maison et sont tombés sur moi. Ils n'ont rien dit ; ils se sont jetés sur moi ; ils ont fait n'importe quoi avec moi. Ils m'ont violée, trois ou quatre d'entre eux. Ils ont brûlé ma maison, la maison de ma famille et ils ont tué mon frère. Ils ont tout volé dans mon magasin et puis ils l'ont brûlé. Le même jour nous avons fui, avec ma maman et la femme de mon frère et ses enfants. On est partis dans la brousse ; nous sommes allés dans un petit village et le lendemain on est venus ici. »

Lors de leur enquête menée en février 2011 dans le quartier Togué, à Duékoué, les délégués d'Amnesty International ont pu constater que les violences ne pouvaient pas être réduites à de simples conflits intercommunautaires. Ainsi, un témoin a montré à la délégation deux maisons appartenant à des Guérés qui n'avaient pas été brûlées parce que ces personnes étaient considérées comme des partisans d'Alassane Ouattara tandis que des maisons appartenant à des non-Guérés avaient été incendiées parce que ceux-ci auraient voté pour Laurent Gbagbo.

4.1.2. OFFENSIVE DES FRCI DANS L'OUEST

Le 28 mars 2011, les FRCI, soutenues par des forces supplétives composées notamment de Dozos, ont lancé une offensive générale dans l'ouest du pays et ont conquis, en trois jours, la quasi-totalité du pays qui était encore aux mains des partisans de Laurent Gbagbo.

Dans les jours qui ont suivi, les deux parties au conflit ont commis des violations graves du droit international humanitaire, y compris des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

Des combats acharnés ont notamment eu lieu pour le contrôle de la ville de Duékoué, durant la journée du lundi 28 mars, entre les forces loyales à Laurent Gbagbo et celles combattant pour Alassane Ouattara. Des mercenaires du Libéria et des miliciens favorables à Laurent Gbagbo ont combattu aux côtés des FDS contre les FRCI. Tout au long de cette journée, les forces loyales à Laurent Gbagbo ont pillé des biens appartenant aux Malinkés (Dioulas) et ont assassiné des civils y compris un imam et une autre personne qui se trouvait avec lui. Les

miliciens pro-Gbagbo n'ont pas pu résister à l'assaut des FRCI, soutenus par des Dozos et d'autres éléments armés en civil, et ils ont pris la fuite. Dès la matinée du 29 mars 2011, les FRCI accompagnées par les Dozos ont totalement pris le contrôle de Duékoué et, dans les heures et les jours qui ont suivi, des centaines de personnes appartenant à l'ethnie guérée ont été assassinés de manière délibérée et systématique, à Duékoué et dans certains villages environnants, uniquement en raison de leur appartenance ethnique.

4.2. VIOLATIONS DU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE ET DES DROITS HUMAINS

4.2.1 VIOLATIONS COMMISES PAR LES FORCES LOYALES À LAURENT GBAGBO

À Duékoué, lors de la journée du 28 mars 2011, des mercenaires libériens et des miliciens loyaux à Laurent Gbagbo se sont rendus dans des concessions habitées souvent par plusieurs familles et ont tué plusieurs Dioulas. Ils ont pillé et incendié des maisons et abattu des partisans avérés ou présumés d'Alassane Ouattara en fonction de critères purement ethniques ou politiques. Un imam, Drissa Konaté, et un homme habitant dans la même cour, Samasy Sidicki, ont été tués chez eux.

Ce même jour, les forces pro-Gbagbo ont également abattu des ressortissants de la sous-région, notamment trois Maliens, Nouhoum Ouattara, Ahmed Touré et Souleymane Diakité, qui habitaient la même concession ainsi qu'un Burkinabè, Soungalo Ouattara. Un enfant âgé de quatre ans, Sankara Ahmed, est mort brûlé dans sa maison incendiée et ses parents ont indiqué à Amnesty International : « *On n'a pu enterrer que ses os* ».

Une femme burkinabè a raconté à Amnesty International comment son mari a été tué sous ses yeux le 28 mars 2011 :

« *Quand les miliciens sont arrivés chez nous, ils se sont jetés sur mon mari. Ils lui ont donné des coups avec un tabouret. Ils lui ont donné des coups sur la bouche et ont cassé toutes ses dents. Il saignait et ils l'ont achevé avec un couteau.* »

Amnesty International a également reçu des informations faisant état du massacre de 47 personnes, originaires du nord du pays, qui auraient été tuées à la préfecture de Bolequin (à 80 km au sud-ouest de Duékoué) par des mercenaires libériens loyaux à Laurent Gbagbo, fin mars 2011. La délégation d'Amnesty International s'est rendue sur place quelques jours plus tard, en avril 2011, et a trouvé la ville complètement vidée de ses habitants. Les maisons et les magasins avaient été pillés et gravement endommagés. Les FRCI, qui étaient sur les lieux, ont montré à Amnesty International des photos des cadavres et ont affirmé que ceux-ci avaient été tués par des mercenaires et des miliciens loyaux à Laurent Gbagbo. Amnesty International n'a pas été en mesure de corroborer ces informations relatives à l'identité des victimes et des auteurs de ces actes.

4.2.2 ATTEINTES AUX DROITS HUMAINS COMMISES PAR LES FAFN JUSQU'À LEUR INTÉGRATION AU SEIN DES FRCI

Jusqu'à la proclamation par Alassane Ouattara de la création des FRCI le 8 mars 2011, les FAFN étaient formellement sous le commandement de Guillaume Soro, Secrétaire général des Forces nouvelles. En réalité, les commandants de ce groupe d'opposition armé étaient tout puissants dans leurs zones et les populations n'avaient aucune voie de recours, en raison d'une absence totale de système judiciaire et de tout mécanisme assurant l'obligation de rendre des comptes.

Après la proclamation des résultats, début décembre 2010, des éléments des FAFN ont commencé à prendre le contrôle de plusieurs villages dans l'ouest du pays, ce qui a poussé des dizaines de milliers de personnes à fuir soit vers le Libéria, soit vers d'autres régions encore contrôlées par les forces fidèles à Laurent Gbagbo et notamment dans la ville de Duékoué. Dans cette ville, des milliers de personnes, appartenant principalement à l'ethnie guérée, considérée comme favorable à Laurent Gbagbo ont trouvé refuge, en brousse, chez des parents vivant dans le Quartier Carrefour ou à la Mission catholique de la ville.

En février 2011, la délégation d'Amnesty International a rencontré des dizaines de personnes déplacées se trouvant à Duékoué. Beaucoup ont déclaré avoir fui leurs villages après avoir été menacés par les éléments des FAFN. L'une de ces personnes déplacées, originaire du village de Blodi (à 10 km de Duékoué), a raconté à Amnesty International :

« Au moment de leur arrivée, les 'rebelles' ont tiré en l'air et ont proféré des menaces. Nous avons pris peur et nous avons fui, abandonnant nos biens et nos plantations ».

Un autre homme ayant trouvé refuge à la Mission catholique a raconté à Amnesty International dans quelles conditions son épouse et leur fils âgé de un an avaient été tués lors de l'attaque du village de Guiéhibli (à 25 km de Duékoué) par les FAFN, le 28 décembre 2010.

« Nous avons fui pour nous réfugier en brousse, les rebelles nous ont poursuivis. Ma femme qui portait un enfant dans le dos ne pouvait pas courir vite. Elle a été atteinte d'une balle et celle-ci a transpercé notre fils âgé de un an qui est mort sur le coup. »

Cet homme a précisé à Amnesty International que quatorze autres personnes de ce village avaient été tuées par les FAFN.

La délégation d'Amnesty International a également recueilli des témoignages faisant état de viols, de détentions arbitraires et de mauvais traitements commis par des membres des FAFN dans des zones sous leur contrôle.

Détentions arbitraires et mauvais traitements

À Mahapleu, un village situé entre les villes de Man et de Danane (à environ 600 km à l'ouest de Abidjan) dans lequel la plupart des habitants auraient voté pour le président sortant Laurent Gbagbo, neuf hommes ont été détenus par les FAFN à la mi-janvier 2011. Ils

ont été durement frappés et maltraités pendant plusieurs jours. Ils ont finalement été libérés, sans inculpation ni procès, mais ont été l'objet de menaces et la plupart d'entre eux ont dû quitter leurs maisons.

L'un d'entre eux a dit à Amnesty International :

« Ils m'ont emmené dans l'ancien centre médico-social qu'ils utilisent maintenant comme base militaire ; ils m'ont frappé très durement avec leur crosse de fusils et m'ont marché dessus. Ils m'ont mis dans deux grands sacs (les sacs utilisés pour le riz) et ont attaché les sacs avec une corde autour (comme une momie) pour que je ne puisse pas bouger les mains et les jambes. Puis ils m'ont frappé et menacé de mort ».

Viols

À Mahapleu, une lycéenne âgée de quinze ans a été violée par un commandant des FAFN, à la mi-janvier 2011. La jeune fille a raconté à Amnesty International :

« On nous avait donné congé de l'école pour les élections et puis ça n'a pas repris et j'étais à Mahapleu chez mes parents. J'étais dans le village avec ma grande sœur et mes camarades. Un commandant des FAFN à bord d'une 4x4 rouge s'est arrêté et m'a obligée à monter. Il m'a forcée et a abusé de moi. Puis il a menacé de jeter mes parents en prison si j'en parlais autour de moi. Je n'en ai pas parlé à ma maman. J'ai fait comme si rien n'était. J'ai entendu qu'il a fait ça avec d'autres filles. »

Amnesty International a également obtenu le témoignage d'une autre jeune fille, âgée de dix-huit ans, violée par ce même commandant à Mahapleu le 27 janvier 2011. Cette jeune fille a raconté :

« Je rentrais chez moi, vers 16 heures. Le commandant des Forces nouvelles m'a forcé à monter dans son véhicule, m'a emmenée dans la brousse, à l'extérieur du village, et m'a violée à l'arrière du véhicule. Après, il m'a mise dehors et m'a laissée là-bas. J'ai marché jusqu'à chez moi. J'ai dit à une de mes amies ce qu'il avait fait. La nuit, il est venu chez nous. Moi j'ai fui dans la brousse, à côté de la maison, avec un grand frère. Quand ma maman a dit que j'étais sortie, le commandant a vu la femme de mon frère et il l'a frappée. Il a dit qu'elle savait où j'étais. Ensuite, ils ont arrêté mon frère et mon père. Je ne peux plus retourner chez moi, je me cache chez des parents très loin. »

À la connaissance d'Amnesty International, aucune action n'a été entreprise contre ce commandant qui n'a été ni relevé de ses fonctions ni sanctionné²³.

4.2.3. VIOLATIONS COMMISES PAR LES FRCI ET LEURS FORCES SUPPLÉMENTAIRES

Jusqu'à la proclamation par Alassane Ouattara de la création des FRCI, le 8 mars 2011, la chaîne de commandement entre le nouveau président ivoirien et ce groupe d'opposition armé n'était pas clairement établie.

Les partisans de Laurent Gbagbo n'ont cessé de dénoncé depuis 2002 la collusion entre les FAFN et Alassane Ouattara accusant celui-ci d'être à l'origine de la tentative de coup d'État de septembre 2002, ce que ce dernier a toujours catégoriquement nié.

Cependant, les relations entre les FAFN et Alassane Ouattara se sont officiellement resserrées à l'approche de l'élection présidentielle de novembre 2010 et, avant même la proclamation des résultats de cette élection, des éléments armés des FAFN ont assuré la protection d'Alassane Ouattara et de son gouvernement à l'hôtel du Golf à Abidjan et ce, jusqu'à l'arrestation de Laurent Gbagbo.

Les liens de subordination entre les FAFN et Alassane Ouattara ont été définitivement éclaircis lorsque le nouveau président ivoirien a intégré les FAFN dans les FRCI. Ce faisant, le président Ouattara assumait la responsabilité de tous les actes commis ou tolérés par ces forces armées, suite à leur intégration au sein des FRCI.

4.2.3.1 Massacres commis à Duékoué

Lors de leur prise de contrôle de Duékoué et des villages environnants, les FRCI et les Dozos ont massacré des centaines de Guérés sur des critères essentiellement ethniques et politiques.

Dès leur prise de contrôle de Duékoué, dans la matinée du 29 mars 2011, des éléments des FRCI, secondés par des Dozos et des éléments armés ne portant pas d'uniforme, ont mené une chasse à l'homme dans le Quartier Carrefour, principalement habité par des Guérés. Ils sont entrés dans les concessions des habitants, ont demandé de l'argent et pillé les maisons. Puis, ils ont demandé aux femmes et aux jeunes filles de quitter les lieux et ils ont exécuté des centaines d'hommes de tout âge (Voir ci-dessous Encadré 5). Avant de les abattre, ils leur ont demandé parfois de décliner leur nom ou de montrer leur carte d'identité. Certaines de ces cartes ont été retrouvées sur les lieux, à côté des cadavres.

Amnesty International a recueilli, à Duékoué et dans les villages environnants, plus d'une centaine de témoignages de personnes ayant survécu à ce massacre qui toutes ont indiqué le côté systématique et ciblé de ces tueries commis contre les populations guérées à la fois par des FRCI en uniforme et par des Dozos. Un grand nombre de personnes ont été ainsi tuées chez elles au cours de descentes systématiques dans les concessions habitées par des populations guérées. Lors de sa mission d'enquête à Duékoué, en avril 2011, la délégation d'Amnesty International s'est rendue dans de nombreuses maisons incendiées et a pu voir des cadavres calcinés et non encore enterrés. Une femme habitant Duékoué a raconté à Amnesty International :

« Le lundi [28 mars 2011], les FRCI ont eu facilement le dessus sur les FDS et leurs alliés, miliciens et mercenaires libériens. Ceux-ci ont vite déserté la ville en abandonnant les civils, nous étions sans aucune protection. Le lendemain, les FRCI et les Dozos ont pénétré dans le quartier Carrefour, ils sont entrés dans les cours et ont chassé les femmes. Puis, ils ont demandé aux hommes et aux jeunes de s'aligner et leur ont demandé de décliner leurs prénoms et noms et de présenter leurs cartes d'identité. Puis, ils les ont exécutés. J'ai assisté au tri qu'ils opéraient, trois jeunes hommes, dont un âgé d'une quinzaine d'années, ont été

tués par balles devant moi. »

Amnesty International a appris que ces éléments armés s'étaient régulièrement rendus les jours suivants à l'hôpital de Duékoué pour chercher les blessés et avaient, à une occasion, tiré une balle à l'intérieur de l'hôpital « *pour impressionner le personnel médical* ».

De nombreuses personnes ont été abattues après avoir montré leur carte d'identité. Un pasteur protestant a raconté à Amnesty International :

« Le mardi, [29 mars 2011], j'ai couru avec mes fidèles pour me réfugier à la Mission. Quand nous sommes arrivés à la hauteur de CP II, ils ont tiré sur nous. Mon fils et deux autres personnes ont été tués. Quelques mètres plus loin, ils m'ont arrêté et m'ont demandé mon ethnité. J'ai répondu que j'étais pasteur. Ils m'ont demandé ma carte d'identité. Ils n'ont pas tout vérifié car ils étaient en pleine dispute avec un autre habitant qui fuyait. Quand ce dernier a déclaré qu'il était bété²⁴, ils lui ont demandé de se coucher et ils l'ont égorgé. J'en ai profité pour courir. »

D'autres membres de congrégations religieuses ont été tués et toutes les églises se trouvant dans le quartier Carrefour ont été saccagées, pillées et incendiées.

Un pasteur nommé Jacquemin a été tué dans son église avec un de ses fidèles. Un témoin a raconté à Amnesty International :

« Le mardi 29 mars, ils ont pénétré dans notre église, le pasteur priait avec ses fidèles. L'un d'eux lui a demandé ce qu'il faisait et de quelle ethnité il était. Il a répondu qu'il méditait et qu'il était pasteur. L'homme a dit : 'Pasteur n'est pas une ethnité'. Un autre lui a demandé de quel parti il était. Le pasteur a répondu que son parti était Jésus Christ. L'un des assaillants a répondu : 'Pourquoi ton parti est Jésus Christ ?' et ils l'ont tué. Un des ses fidèles, Arsène, qui était avec lui, a également été tué. »

Un autre prêtre de l'Église du christianisme céleste qui portait encore ses habits sacerdotaux et huit membres de sa congrégation ont également été tués.

Cherchant à fuir ces massacres, des milliers de personnes ont tenté de rejoindre la Mission catholique de Duékoué et certaines ont été tuées en route. Un témoin a raconté à Amnesty International :

« Le mardi après-midi [29 mars 2011], nous étions nombreux sur la route à fuir les rebelles. On se dirigeait vers la Mission catholique quand nous avons été arrêtés. L'un des hommes en armes s'est adressé à mon oncle, qui était à la retraite, et il lui a dit : 'Toi, l'homme, tu ne peux pas partir, nous allons tuer tous les hommes'. Mon oncle lui a dit : 'Pardon, mon enfant, ne me tuez pas, qu'est-ce que j'ai fait, mon enfant ?' Il lui a tiré une balle, j'en tremble encore. Puis, ils ont arrêté un autre jeune homme. Ils ont regardé sa carte d'identité et l'ont abattu. »

Dans certains cas, des personnes ont été tuées parce qu'elles n'avaient pas assez d'argent à remettre à leur agresseurs. À Duékoué, la veuve d'un homme qui a été tué sous ses yeux, le 30 mars 2011, a raconté à Amnesty International :

« Vers 14 heures, j'étais chez moi avec mon mari et d'autres membres de la famille quand les rebelles de Ouattara sont arrivés. Ils nous ont rassemblés. Ils ont dit à mon mari qu'il était un corps habillé. Il a répondu qu'il y avait une confusion et qu'il n'était pas un militaire. Ils lui ont dit : 'Toi tu es grand, donc tu es un corps habillé'. Ils nous ont demandé 100 000 [francs CFA, soit 150 euros], nous leur avons dit que nous n'en avons pas. Mon beau père a remis 6 000 [francs CFA, soit 8 euros], ils ont jugé que c'était insuffisant. Ils ont abattu mon mari. »

Des personnes ont été tuées chez elles alors qu'elles avaient mis les mains sur la tête en signe de reddition. Un témoin a raconté :

« Le mardi matin, au moins neuf personnes dont la majorité portaient des treillis, sont arrivées dans la cour commune. Les gens ont pris peur, ils sont sortis, ils ont mis les mains sur la tête. C'est à ce moment-là qu'on leur a tiré dessus. Sept personnes de la cour commune ont été tuées et, parmi elles, une femme, Temohin Suzanne, âgée de cinquante-deux ans, et deux hommes, Gbahounou Dominique Ouonmouegnon et Gbahounou Desiré. »

Des personnes ont été abattues sous les yeux de leurs parents, parfois à l'arme blanche. La mère d'un jeune homme égorgé devant elle a raconté à Amnesty International :

« Le mardi matin, vers 10 ou 11 heures, ils sont entrés dans la cour et ont tiré en l'air. Mon fils et moi sommes sortis, les mains sur la tête. Ils ont dit qu'ils voulaient tuer le garçon. J'ai commencé à pleurer. L'un d'entre eux a crié et a dit qu'il ne voulait pas tuer les femmes : 'On veut le garçon. Les femmes, ce sont nos chiens qui vont coucher avec vous', et ils ont égorgé mon fils. ».

Ces assassinats n'avaient pas seulement un caractère ethnique mais également politique et des Guérés, qui ont pu apporter la preuve de leur soutien à Alassane Ouattara, ont eu la vie sauve. Un responsable de l'administration locale a raconté :

« [Le mardi 29 mars], quand ils sont arrivés, ils ont poussé des cris en répétant qu'ils étaient venus pour tuer les Guérés. Une femme guérée a été poignardée dans le dos. Quand elle a montré une photo d'ADO, un des membres du FRCI lui a demandé pardon et a épargné la vie de son frère qui allait être exécuté. »

La délégation d'Amnesty International a également recueilli des informations montrant clairement que les FRCI et les éléments armés combattant à leurs côtés ont spécifiquement ciblé les populations guérées. Au cours de leur séjour à Duékoué, la délégation a ainsi appris que deux maisons appartenant respectivement à un Malien et à une famille baoulé n'avaient pas été attaquées alors que leurs voisins guérés étaient la cible d'agressions systématiques.

Dans d'autres cas, les FRCI et les éléments armés combattant à leurs côtés ont fait chanter à leurs victimes des hymnes à la gloire d'Alassane Ouattara.

Une personne qui faisait partie d'un groupe cherchant à trouver refuge dans la Mission catholique, a raconté à la délégation d'Amnesty International :

« Sur la route, à la hauteur du pont Guémon, nous avons été arrêtés. Les rebelles nous ont

dit qu'ils allaient tuer tous les Guérés et qu'il n'allait pas en rester un seul. Ils nous ont demandé de nous séparer en groupes – les hommes et les garçons sur la gauche et les femmes sur la droite. Ils ont dit que les Guérés étaient bêtes et que ce n'était pas étonnant qu'ils aient voté pour Laurent Gbagbo. Ils nous ont demandé de chanter 'ADO président, ADO solution'. »

Un grand nombre d'hommes et de jeunes gens ont été tués à la hauteur du pont Guémon et la délégation d'Amnesty International a appris que 56 corps avaient été décomptés à cet endroit. Des témoins ont indiqué à Amnesty International qu'au lendemain de ce massacre, des populations malinkées étaient venues piller les cadavres et leurs maisons.

Au moins un responsable politique a été ciblé par les FRCI et les troupes combattant à leurs côtés à Duékoué. Ces éléments armés se sont rendus au domicile de Jean Bouana, directeur de campagne d'une candidate à l'élection présidentielle de novembre 2010 et qui a soutenu Laurent Gbagbo au deuxième tour du scrutin. Un témoin a raconté à Amnesty International :

« Le mardi 29 mars, nous étions chez nous quand les rebelles dont certains portaient des grigris sont arrivés. Nous leur avons dit que nos parents sont à la fois libanais et guérés. Ils nous ont demandé de l'argent, puis ils sont partis. Le lendemain, ils sont revenus vers 9 heures du matin, ils ont demandé à Jean Bouana de monter dans leur véhicule. Nous avons demandé pardon mais ils l'ont emmené vers la route de Guiglo. Nous avons fui pour aller à la Mission catholique. Dans l'après-midi, son corps a été retrouvé sur la route. »

Absence de protection des civils par l'ONUCI

Ce massacre s'est déroulé à Duékoué alors qu'une base de l'ONUCI se trouvait à 1 km du Quartier Carrefour, le principal lieu des tueries. Les premières personnes qui ont pu trouver refuge à la Mission catholique ont sollicité l'aide des soldats de maintien de la paix, en vain.

Une femme a déclaré à Amnesty International : *« Je suis allée voir les gens de l'ONUCI pour leur dire que nos hommes et nos garçons étaient en train de se faire massacrer et qu'il fallait intervenir et ils n'ont rien fait ».*

La présence de l'ONUCI se limitait, dans la région de Duékoué, à un bataillon de 200 soldats marocains dont une des tâches était d'assurer la protection du camp des déplacés mis en place dans la Mission catholique de la ville. Amnesty International prend acte de l'action menée par les soldats marocains qui sont allés dans la brousse secourir des personnes qui avaient fui leur domicile suite à des menaces proférées par des FRCI et des éléments armés combattant avec eux. Cependant, en raison du nombre insuffisant de soldats de l'ONUCI dans cette région, des dizaines de milliers de personnes déplacées n'ont pas pu bénéficier de protection et, de ce fait, n'ont pas osé regagner leurs maisons et leurs terres. L'insuffisance des troupes déployées par l'ONUCI était encore plus évidente dans la région située entre Guiglo et Bolequin (au sud-ouest de Duékoué). Bien qu'un bataillon de l'ONUCI effectuait deux patrouilles par jour dans cette zone, des témoignages indiquent que les véhicules des forces onusiennes traversaient à vive allure des villages fantômes et ne s'arrêtaient pas pour s'enquérir de la situation des personnes déplacées.

Dès le 29 mars 2011, Amnesty International a lancé publiquement plusieurs appels en

faveur d'un renforcement de la présence de l'ONUCI sur place. En avril 2011, la délégation d'Amnesty International a, de nouveau, soulevé cette question lors d'une rencontre avec plusieurs haut responsables de l'ONUCI, à leur siège à Abidjan, en soulignant l'urgence de protéger les populations de l'ouest du pays. Il leur a été répondu qu'aucune demande de renforts ne leur était parvenue de la part du général responsable de ce secteur (Voir ci-dessous Section 6.3).

ENCADRÉ 5 : MASSACRE DE DUÉKOUÉ : POLÉMIQUE SUR LES CHIFFRES

Le nombre de personnes tuées à Duékoué et l'identité des auteurs de ces tueries ont fait l'objet d'intenses polémiques. Le Comité international de la Croix-Rouge a publiquement indiqué, le 1^{er} avril 2011, que « *au moins 800 personnes* » avaient été tuées, le 29 mars, lors de « *violences intercommunautaires* ».

La Division des droits de l'homme de l'ONUCI a, quant à elle, indiqué que « *330 personnes avaient été tuées* » entre le 28 et le 30 mars 2011, à Duékoué, et a précisé que « *sur les 330 morts, la plupart ont été exécutés par des Dozos (chasseurs traditionnels) des FRCI*²⁵ ». L'ONUCI a ajouté que les victimes étaient « *des miliciens et des civils, dont des femmes et des enfants* ».

Ces informations ont catégoriquement été niées par l'un des porte-parole des FRCI, Seydou Ouattara qui a affirmé que les personnes tuées à Duékoué étaient « *des miliciens et pas des civils*²⁶ ».

Amnesty International, pour sa part, a pu rencontrer, à Duékoué, en avril 2011, une personne qui a participé, avec des soldats marocains de l'ONUCI, au décompte des personnes tuées au Quartier Carrefour et a aidé la Croix-Rouge à enterrer certains corps. Cette personne a indiqué que 817 corps avaient été dénombrés parmi lesquels :

- une femme.
- 24 jeunes de moins de vingt ans, y compris un enfant âgé de trois ans.
- 12 corps revêtus d'une aube (robe sacerdotale blanche) qui ont été retrouvés non loin de l'Église du christianisme céleste.

Cette personne a ajouté que les corps portaient des blessures par balles. Près d'une trentaine de corps étaient calcinés à l'intérieur des maisons. Des cadavres avaient été trouvés les uns à côtés des autres – à l'intérieur des maisons, dans les cours communes, dans les ruelles et le long de la rue principale.

Amnesty International a obtenu des informations quant à la manière dont ces corps ont été ensevelis. Un certain nombre d'entre eux ont été enterrés par la Croix-Rouge ivoirienne avec l'aide des soldats de l'ONUCI²⁷. Les corps ont été déposés les uns sur les autres dans des fosses collectives en utilisant une pelleteuse afin de les recouvrir de terre.

Il semble que les corps aient été ensevelis dans trois fosses communes situées dans le marché de la ville. Une autre fosse a été creusée près du pont Guémon et d'autres corps avaient été enterrés au cimetière et dans d'autres lieux. La fosse commune creusée près du pont Guémon se trouvait dans un terrain marécageux qui, en temps de pluie, risquait d'être inondé.

Aucune des mesures touchant à l'inhumation temporaire des cadavres - recommandées par

les normes relatives à la gestion des dépouilles mortelles lors de catastrophes - n'a été respectée²⁸. Ces normes, qui font autorité, visent à faire en sorte que les cadavres puissent être récupérés, identifiés dans la mesure du possible, et traités avec respect. Aucune mesure visant à identifier les cadavres n'a été prise et la position de chaque corps n'a pas été marquée. Certains cadavres ont été mis dans des sacs en plastique, d'autres ont été entassés les uns sur les autres, sans respecter la distance recommandée qui doit séparer chaque corps. Ces omissions risquent d'entraver gravement l'identification éventuelle des restes humains enterrés dans ces sites d'inhumation.

Ces Lignes directrices prévoient notamment que :

- « Pour permettre la localisation et la récupération ultérieures des dépouilles, les sites d'inhumation temporaires devraient être construits de la façon suivante :*
- lorsque les corps sont peu nombreux, enterrez-les dans des fosses individuelles ;*
 - lorsque leur nombre est important, utilisez les inhumations en tranchées ;*
 - les sépultures devraient mesurer 1,5 m de profondeur et se trouver à au moins 200 m des sources d'eau potable [...]*
 - Laissez une distance de 0,4 m entre deux corps ;*
 - Disposez les corps sur une seule couche (pas l'un sur l'autre) ;*
 - Marquez clairement chaque corps [...] et indiquez leur emplacement sur le sol²⁹. »*

4.2.3.2 Massacres et tueries dans les villages situés dans la région de Duékoué

La délégation d'Amnesty International a également enquêté sur des tueries et des massacres commis par les FRCI, les Dozos et d'autres éléments armés combattant avec eux, dans plusieurs villages environnant Duékoué, notamment Dahoua, Delobly, Bahé Bé, Pinhou, Guéibli, Guinglo-Zia, Diéhiba et Diahouin. Suite à ces attaques, ces villages ont souvent été désertés par leurs populations appartenant à l'ethnie guérée et un grand nombre de personnes fuyant les tueries ont trouvé refuge en brousse où elles ont été pourchassées et, dans certains cas, tuées.

Un témoin, habitant le village de Dahoua a raconté à Amnesty International :

« Le vendredi 1 avril, des Dozos et des hommes en treillis sont arrivés, provoquant une panique dans le village. Ils ont saccagé la maison du chef de village, un ex-adjutant à la retraite. Sa maison a été brûlée et ils ont déclaré qu'ils allaient revenir. Tous les habitants sont allés se réfugier en brousse. Le lendemain, je suis retourné au village mais j'ai été attrapé par les FRCI. Ils m'ont demandé d'appeler les villageois mais les FRCI et les Dozos ont dit qu'ils n'étaient pas venus pour tuer. Ils ont ensuite demandé aux gens de se rassembler. Ils ont pris trois jeunes qui étaient parmi la population déplacée. Ils ont déclaré qu'ils étaient des malfaiteurs. Deux ont été attachés dos à dos, les quatre mains liées dans le dos, un autre a été attaché de la même manière. Un d'entre eux a pris un couteau et les a égorgés. »

Les personnes qui n'ont pas pu fuir à temps, notamment les personnes âgées, ont été les premières victimes de ces attaques. Un habitant du village de Diahouin (à environ 20 km de Duékoué) a indiqué à Amnesty International :

« Le 28 mars, vers 10 heures, nous avons entendu des tirs. Les villageois sont sortis et se sont dirigés en brousse. Certains d'entre nous, au nombre de 15, qui ne couraient pas assez vite ont été tués sur le coup. Des corps ont été brûlés, d'autres corps ont été jetés dans les puits. ».

Un homme âgé, qui ne pouvait pas courir vite a également été tué, sous les yeux de sa fille, dans le village de Délobly.

« Quand je les ai vu arriver, j'ai demandé à mon père de fuir. Il a essayé mais il était trop vieux pour courir vite et il a été attrapé. Il leur a demandé ce qu'il avait fait, ils l'ont égorgé, puis ils ont coupé sa tête et les deux mains. Le reste de son corps a été jeté dans un puits.»

Plusieurs témoins ont confirmé que de nombreux corps avaient été jetés dans des puits. Un homme a raconté :

« Après s'être caché quelques jours dans la brousse, Blesson Jean est revenu chez lui, le lundi 5 avril. Il a été attrapé par les FRCI et les Dozos qui l'ont égorgé. Son corps a été jeté dans le puits. ».

Des chiens ont également été utilisés pour retrouver la trace des populations qui fuyaient les massacres. Un témoin a raconté :

« Le lundi [28 mars 2011], le jour de l'attaque, je me suis enfui dans la brousse pour me cacher. Deux jours après, le mercredi, les FRCI sont venus me chercher avec des chiens. J'ai été mordu aux pieds et aux fesses [les cicatrices laissées par les crocs étaient encore visibles lorsque les délégués d'Amnesty International ont rencontré cette personne, deux semaines plus tard]. Ils me poursuivaient même après la traversée d'une rivière. Quand j'ai pu atteindre une colline, ils n'ont pas pu grimper, mais les gens qui me poursuivaient ont tiré dans ma direction, sans m'atteindre. »

Dans certains villages, notamment celui de Diéhiba, des maisons ont été incendiées et des personnes ont péri brûlées vives.

« Le lundi 28 mars, nous avons été surpris par les coups de fusil, vers 9 heures du matin. Les hommes en treillis sont venus dans notre village, certains étaient à pied, d'autres en motos, ils tiraient sur tout le monde. Ils cassaient les portes, pillaient tout, en emportant des effets personnels dans les brouettes des villageois. Des maisons ont été incendiées et certaines personnes ont péri brûlées vives à l'intérieur des maisons. »

Dans un autre cas, les assaillants ont empêché une personne de quitter sa maison en feu. Un témoin a ainsi raconté que dans le village de Diahouin :

« Djiezon Olivier, âgé de dix-sept ans, a couru pour se réfugier dans sa maison. Les rebelles l'ont empêché de sortir en incendiant la maison. Son corps calciné a été enterré par la suite. »

Des chefs de villages ont également été victimes d'homicides illégaux. C'est le cas dans le village de Bahé Bé (à 8 km de Duékoué sur la route menant à Guiglo) où le chef de village,

Doh André, a été tué par les FRCI, le vendredi 1 avril 2011, pour avoir hébergé le chef de village du quartier Carrefour de Duékoué qui a, lui aussi, été abattu.

Ces atteintes aux droits humains, massives et systématiques, ont poussé des dizaines de milliers de personnes à fuir leurs villes et villages. Certaines de ces zones d'habitation étaient devenues quasiment fantômes au moment de l'enquête menée sur les lieux par la délégation d'Amnesty International. Ainsi, le village de Diahouin (à environ 20 km de Duékoué) qui, avant l'offensive des FRCI, était peuplé de 2 675 habitants n'en comptait plus que 263 au moment du passage de la délégation d'Amnesty International, le 10 avril 2011. Un habitant de ce village a raconté à Amnesty International :

« Au moment de l'arrivée des rebelles, quand on a vu qu'ils ne tiraient pas en l'air, nous avons pris la fuite. La population est allée se réfugier en brousse. Certains ne sont toujours pas revenus. »

Le caractère ethnique de ces tueries est démontré par le fait que de nombreux témoignages indiquent que les populations non guérées ainsi que leurs biens ont été épargnés. Dans le village de Niambly (à 10 km de Duékoué), qui a été attaqué le 23 mars 2011, seuls les Guérés ont été ciblés par les FRCI. Un témoin a raconté à Amnesty International :

« Le 23 mars, dans la matinée, le village a été encerclé par des hommes en armes. Certains portaient des treillis, d'autres des simples vêtements, des rangers ou des Leke [sandales en plastique]. Ils ont commencé à tirer sur les villageois, ils leur tiraient dans le dos quand ils s'enfuyaient. Au moins dix personnes ont été tuées. Certaines maisons ont été incendiées. Celles appartenant à des non Guérés ont été épargnées. »

4.2.4. MASSACRES DANS LA VILLE DE GUIGLO

La délégation s'est également rendue à Guiglo qui se trouve à une trentaine de kilomètres au sud-ouest de Duékoué. Bien qu'ils aient pris le contrôle de la ville de Guiglo, sans rencontrer de résistance, les FRCI et les éléments armés combattant avec eux ont abattu des membres du groupe ethnique guéré. Une femme guérée a dit à Amnesty International :

« Ils sont venus dans le quartier Nikla le vendredi 1^{er} avril et ils ont commencé à tirer. J'ai cherché refuge dans un campement [maison entourée d'une plantation]. Les FRCI et les Dozos ont chassé les gens du campement. Ils ont capturé Toualy Rodrigue et Dogo Hervé, son neveu âgé de sept ans. Toualy Rodrigue a été tué à l'aide d'une machette et Doga Hervé a été égorgé. Son corps a été jeté dans un puits. »

Dans cette ville, une trentaine de personnes fuyant leur village ont été abattues par des éléments des FRCI et des Dozos. L'un des quatre survivants de ce massacre a raconté à Amnesty International :

« J'étais dans un groupe de 30 personnes et nous avons erré dans la ville de Guiglo à la recherche d'un lieu sûr. Dans l'après-midi du mercredi [30 mars], nous avons rencontré une personne (dioula) qui s'est proposée de nous aider. Nous l'avons suivie mais elle nous a

emmenés dans une maison où se trouvaient des Dozos et des FRCI qui nous ont battus. Ils ont déchiré nos habits et nous ont attachés avec les chemises ou les pantalons. Nous avons les pieds et les mains attachés, certains jeunes qui n'avaient pas de caleçons se sont retrouvés nus. Ils nous ont demandé de nous coucher sur le dos et nous ont « chicotés ». Les plus jeunes d'entre nous ont reçu moins de coups. Le lendemain matin, nous avons reçu d'autres coups et ils nous ont dit qu'ils attendaient leur chef avant de nous tuer. Dans l'après-midi de jeudi, ils nous ont conduits au pont de la rivière Nzo. Nous étions 30 en tout, ils ont parlementé entre eux et ont épargné les quatre plus jeunes. Les 26 autres personnes ont été placées entre deux groupes de gens en treillis et des Dozos. Leurs armes étaient pointées contre eux, puis les 26 personnes ont été égorgées une à une. »

Des réfugiés libériens qui étaient installés à Guiglo depuis plus de vingt ans, après avoir fui le conflit au Libéria dans les années 1990, ont également été ciblés par les FRCI qui les ont assimilés à des mercenaires libériens pro-Gbagbo.

Une femme libérienne réfugiée a raconté à la délégation d'Amnesty International comment des éléments des FRCI avaient abattu un réfugié libérien:

« Des éléments des FRCI sont arrivés dans le camp. Ils ont tiré pour nous effrayer. Un réfugié libérien appelé Julian a été capturé. Ils lui ont attaché les mains dans le dos puis ont également attaché ses pieds. Julian a été mis dans un véhicule et à quelques mètres du camp, ils l'ont jeté par terre comme un sac de riz et lui ont demandé de déguerpir. Il a déclaré qu'il ne pouvait pas car ses pieds étaient attachés. Ils l'ont accusé d'être un mercenaire libérien. Il a répondu qu'il n'était pas libérien mais ivoirien. L'un d'entre eux a enlevé la baïonnette de son fusil et l'a enfoncée dans sa tête. Cette même personne lui a donné des coups de couteau dans les côtes et Julian s'est effondré par terre. Les FRCI ont ensuite demandé aux trois femmes d'exprimer leur joie et de frapper dans les mains. Je ne pouvais pas me réjouir, j'ai regardé dans la direction de la brousse, l'un m'a intimé l'ordre de regarder et de taper dans les mains, nous avons été contraintes de leur obéir. »

4.2.5 ATTAQUES DANS D'AUTRES REGIONS DE L'OUEST DU PAYS

Après l'arrestation de Laurent Gbagbo le 11 avril 2011, les FRCI et les troupes combattant à leurs côtés ont attaqué certains villages en affirmant qu'elles recherchaient des armes et des mercenaires libériens.

Ainsi le village de Zikisso, à 300 km à l'ouest d'Abidjan, a été attaqué à plusieurs reprises et notamment le 10 avril par des forces armées qui soutiendraient le président Alassane Ouattara. Ces forces ont enlevé le chef de ce village, Gnagbo Matthias, qui aurait été détenu dans la ville de Lakota.

Amnesty International a également obtenu des informations indiquant que, le 11 et le 12 avril 2011, des éléments armés favorables à Alassane Ouattara s'étaient rendus dans la région de Gagnoa, d'où est originaire Laurent Gbagbo. Ces hommes ont notamment pillé et attaqué les populations vivant notamment dans les villages de Guessio (7 km de Gagnoa) et de Bougrou. Beaucoup des villageois ont alors fui dans la brousse.

Les attaques contre les villages habités par des populations dites autochtones se sont poursuivies durant la première semaine de mai 2011. Le 1^{er} mai, les FRCI se sont rendues dans les villages de Mopoyem et Agneby, dans la région de Dabou (à environ 50 km à l'ouest d'Abidjan). Affirmant qu'elles étaient à la recherche de miliciens favorables à Laurent Gbagbo et d'armes, les FRCI ont passé à tabac des villageois.

Le 4 mai 2011, les FRCI ont fait une descente dans le village d'Adiaké sur la route de Bassam. Quatre personnes ont été battues et l'une d'elles a été détenue pendant au moins deux jours.

Plusieurs villages situés dans la sous-préfecture de Dago, dans le département de Sassandra ont été pillés et incendiés. Un chef de village a déclaré à Amnesty International, le 9 mai 2011 :

« Depuis le 6 mai, les FRCI et les populations allogènes se livrent à des exactions innombrables contre nous. Il y a des morts partout et comme les gens ont fui en brousse, il n'y a personne pour enterrer les cadavres qui sont exposés sur la route. Derrière tout ça, il y a un problème foncier car les allogènes veulent prendre nos terres ».

Entre le 6 et le 8 mai, plusieurs villages ont été incendiés et des dizaines de personnes ont été tuées, notamment dans le village de Gobroko. Les FRCI ont justifié ces actes en disant qu'elles étaient à la recherche d'armes et de mercenaires libériens. Amnesty International a appris que, dans le village d'Adebem, les populations appartenant à l'ethnie godié (considérées comme favorables à Laurent Gbagbo) ont été agressées par des populations dioulas qui ont détruit leurs maisons et ont chassé leurs habitants. Des centaines de personnes se trouvent depuis lors dans la brousse et vivent dans des conditions sanitaires déplorables.

4.2.6. VIOLENCES SEXUELLES

Amnesty International a pu également recueillir des informations sur des cas de viols et de violences sexuelles commis à l'égard de femmes et de jeunes filles par des FRCI.

Ainsi, le 31 mars, dans le village de X³⁰, situé à 8 km de Duékoué, une jeune fille âgée de quatorze ans a été violée et tuée. Un témoin a raconté :

« Le 31 mars, des hommes en treillis militaires ont encerclé mon campement [maison située dans une plantation]. Ils ont d'abord tiré sur moi. Je suis tombé, ils ont cru que j'étais mort. Ils ont ensuite encerclé les autres personnes. La fille d'une dame, âgée de quatorze ans et qui habitait également le campement, a été violée avant d'être tuée. Elle se débattait, elle poussait des cris, elle demandait de l'aide, sans succès, les autres ne pouvaient rien faire. L'un des assaillants a déchiré son pagne et l'a violée, puis il lui a tiré dessus et ensuite sur les autres. »

Dans un autre village, plusieurs femmes ont été violées le 1^{er} avril 2011. Une femme victime de viols a raconté à Amnesty International :

« Quand les rebelles sont arrivés au village, le vendredi 1 avril, ils ont tiré en l'air et ont chassé les hommes. Ils ont poussé les femmes dans une maison contenant deux pièces. Ils ont demandé de l'argent, l'un d'entre eux a soulevé mon pagne et a mis ses doigts dans mon vagin et m'a jetée par terre. L'un d'entre eux a mis son pied sur mes hanches pour m'immobiliser, un deuxième a écarté mes jambes et un troisième m'a violée. Ils ont menacé de nous tuer si on criait ».

Une autre femme, victime de viol ce jour-là dans ce même village, a précisé que : *« Ils nous ont accusées de soutenir Laurent Gbagbo. Ils nous ont demandé de nous coucher et ils nous ont frappées avec du Gbinhin, (liane tissée), et avec des branches de palmier. Ils nous ont demandé de chanter 'ADO, solution'. Deux d'entre eux m'ont violée à tour de rôle ».*

Certaines femmes ont été détenues durant plusieurs jours et violées à de multiples reprises. C'est notamment le cas de huit femmes enlevées dans leur maison à Duékoué. Une des victimes a raconté à Amnesty International :

« Le mardi 29 mars, j'étais avec les vieux dans une maison au quartier Carrefour quand la porte a été fracassée. Des hommes portant des treillis nous ont demandé de sortir pour retrouver un groupe de gens. Ils voulaient nous tuer, mais un autre a déclaré qu'ils avaient besoin de femmes. Un groupe comprenant huit femmes et huit enfants (quatre fillettes et quatre garçons) a été rassemblé. Ils nous ont demandé de porter leur butin. Ils voulaient tout emporter : des habits, des casseroles et des assiettes. Ils pointaient leurs armes contre nous, certains nous précédaient et d'autres nous suivaient avec leurs armes. Entre midi et huit heures du soir, nous avons marché et nous sommes arrivés à Dodobli. Nous avons été regroupés dans une maison. Un d'entre eux a pris un couteau et a menacé de me tuer si je ne couchais pas avec lui. Il a déchiré mes vêtements et m'a violée devant tout le monde. Les autres femmes qui se trouvaient dans la maison ont été violées de la même manière et en public. Pendant qu'ils violaient les femmes, certains proféraient des insultes et hurlaient contre les Guérés : 'On va tous vous tuer, les Guérés, on va vous marier et on prendra vos terres' ».

Ces huit femmes ont été retenues dans cette maison pendant dix jours au cours desquels elles ont été victimes de violences sexuelles et de viols de manière répétée.

5. DROIT INTERNATIONAL APPLICABLE

Pendant une partie de la période couverte par le présent rapport, la Côte d'Ivoire a connu un conflit armé non international opposant les forces soutenant le président sortant Laurent Gbagbo aux forces et aux groupes soutenant Alassane Ouattara. Le droit international applicable comprend le droit international relatif aux droits humains, qui s'applique aux situations tant conflictuelles que non conflictuelles et a un caractère contraignant pour les acteurs étatiques. Le droit international humanitaire s'applique, quant à lui, uniquement aux situations de conflit armé. Aux termes du droit pénal international, les personnes qui commettent certaines violations graves du droit international humanitaire ou du droit international relatif aux droits humains peuvent être tenues pénalement responsables.

Droit international humanitaire

Le droit international humanitaire, également connu sous le nom de lois de la guerre, contient les règles et principes visant à protéger avant tout les personnes qui ne participent pas aux hostilités, notamment les civils, mais également certains combattants, y compris ceux qui sont blessés ou capturés. Il présente des normes de comportement respectant les principes d'humanité et limite le choix des moyens et méthodes de guerre utilisables dans la conduite des opérations armées. Son objectif premier est d'atténuer, dans toute la mesure du possible, les souffrances humaines en temps de guerre.

La Côte d'Ivoire est partie aux quatre Conventions de Genève de 1949 et à leurs deux Protocoles additionnels de 1977, principaux instruments du droit international humanitaire. Beaucoup de règles spécifiques figurant dans ces traités, et toutes celles exposées ci-dessous, font également partie, en toutes circonstances, du droit international humanitaire coutumier et sont donc contraignantes pour toutes les parties à un conflit, y compris les groupes armés³¹. Les violations de nombre de ces règles peuvent constituer des crimes de guerre.

L'une des règles fondamentales du droit international humanitaire est que les parties à un conflit « *doivent en tout temps faire la distinction entre civils et combattants* », et en particulier que « *les attaques ne peuvent être dirigées que contre des combattants* » et « *ne doivent pas être dirigées contre des civils*³² ». Une règle similaire exige des parties qu'elles établissent une distinction entre les « *biens de caractère civil* » et les « *objectifs militaires* ». Ces règles font partie du principe fondamental de « distinction ».

Pour établir cette distinction, toute personne, qui n'est pas membre des forces armées d'une partie à un conflit, est considérée comme civile, et la population civile comprend toutes les personnes qui ne sont pas des combattants³³. Les civils sont protégés contre les attaques « *sauf [s'ils] participent directement aux hostilités et pendant la durée de cette participation*³⁴ ».

Les biens de caractère civil sont tous les biens (bâtiments, constructions, lieux et autres

biens ou environnements physiques) qui ne sont pas des « objectifs militaires », et les objectifs militaires sont « *limités aux biens qui, par leur nature, leur emplacement, leur destination ou leur utilisation apportent une contribution effective à l'action militaire et dont la destruction totale ou partielle, la capture ou la neutralisation offre en l'occurrence un avantage militaire précis*³⁵ ». Les biens de caractère civil « *sont protégés contre les attaques, sauf s'ils constituent des objectifs militaires et aussi longtemps qu'ils le demeurent* » parce que tous les critères d'un objectif militaire décrits ci-dessus deviennent temporairement remplis³⁶. « *En cas de doute, un bien qui est normalement affecté à un usage civil, tel qu'un lieu de culte, une maison, un autre type d'habitation ou une école, est présumé ne pas être utilisé en vue d'apporter une contribution effective à l'action militaire*³⁷. »

Le fait de diriger intentionnellement des attaques contre des civils ne participant pas directement aux hostilités, ou contre des biens de caractère civil (dans le cas de conflits non internationaux, les biens médicaux, religieux ou culturels en particulier), constitue un crime de guerre³⁸. Le principe de distinction comprend aussi une règle spécifique selon laquelle « *les actes ou menaces de violence dont le but principal est de répandre la terreur parmi la population civile sont interdits*³⁹ ».

Le corollaire de la règle de distinction est que « *les attaques sans discrimination sont interdites*⁴⁰ ». Les attaques sans discrimination sont celles de nature à frapper des objectifs militaires et des civils ou des biens de caractère civil sans distinction, soit parce que l'attaque n'est pas dirigée contre un objectif militaire déterminé, soit parce qu'elle emploie des méthodes ou des moyens de combat qui ne peuvent pas être dirigés contre un objectif militaire déterminé ou ont des effets qui ne peuvent pas être limités conformément au droit international humanitaire⁴¹.

Le droit international humanitaire interdit également les attaques disproportionnées qui sont celles « *dont on peut attendre qu'elles causent incidemment des pertes en vies humaines dans la population civile, des blessures aux personnes civiles, des dommages aux biens de caractère civil, ou une combinaison de ces pertes et dommages, qui seraient excessifs par rapport à l'avantage militaire concret et direct attendu*⁴² ». Le fait de lancer intentionnellement une attaque sans discrimination qui tue ou blesse des civils, ou une attaque disproportionnée (c'est-à-dire en sachant que cette attaque causera incidemment des pertes, blessures ou dommages civils excessifs), constitue un crime de guerre⁴³.

Le droit international humanitaire applicable dans les conflits armés non internationaux prévoit également des garanties fondamentales pour les civils comme pour les combattants qui sont capturés, blessés ou mis hors de combat. L'article 3 commun aux Conventions de Genève de 1949 et le droit international humanitaire coutumier comprennent les règles suivantes : un traitement humain est exigé ; la discrimination dans l'application des protections du droit international humanitaire est interdite ; la torture, les autres traitements cruels ou inhumains et les atteintes à la dignité humaine (notamment les traitements humiliants et dégradants) sont interdits, de même que les disparitions forcées, les prises d'otages et la détention arbitraire ; nul ne peut être reconnu coupable ou condamné si ce n'est à l'issue d'un procès équitable satisfaisant à toutes les garanties judiciaires essentielles ; et les peines collectives sont interdites⁴⁴. En fonction de la règle en question, la plupart des actes qui violent ces règles, voire tous, constituent également des crimes de guerre⁴⁵.

Obligations au regard du droit international relatif aux droits humains

La Côte d'Ivoire est partie à certains des principaux traités internationaux relatifs aux droits humains, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (Convention contre la torture), la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CERD), la Convention relative aux droits de l'enfant (CRC) et la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP). La Côte d'Ivoire est juridiquement liée par ses obligations découlant de ces traités, ainsi que par le droit international coutumier. La Cour internationale de justice et le Comité des droits de l'homme des Nations unies ont affirmé que le droit international relatif aux droits humains s'appliquait dans les situations de conflit armé ainsi qu'en temps de paix, et que certains droits (mais pas tous) pouvaient être modifiés dans leur application, ou qu'il pouvait leur « être dérogé », ou qu'ils pouvaient être limités dans les situations de conflit armé, mais seulement dans la mesure strictement requise par les exigences de la situation en question et sans discrimination⁴⁶.

Les obligations de la Côte d'Ivoire au regard du droit international relatif aux droits humains en ce qui concerne l'interdiction de la discrimination, le droit à la vie, l'interdiction de la torture et des autres mauvais traitements, l'interdiction des disparitions forcées et celle de la détention arbitraire sont particulièrement pertinentes pour le présent rapport⁴⁷. Certaines violations, telles que la torture et la disparition forcée, constituent des crimes au regard du droit international que les États sont tenus d'ériger en infractions pénales dans leur législation nationale. Les États se doivent également de traduire en justice les responsables présumés de ces actes et d'autres crimes graves, parmi lesquels figurent les exécutions extrajudiciaires.

Droit pénal international

Les individus, qu'ils soient civils ou militaires, peuvent être considérés comme pénalement responsables de certaines violations du droit international humanitaire et graves atteintes aux droits humains.

Tous les États sont tenus d'ordonner des enquêtes et, en cas de preuves recevables suffisantes, d'engager des poursuites pour génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité, ainsi que pour d'autres crimes au regard du droit international, par exemple les actes de torture, les exécutions extrajudiciaires et les disparitions forcées dans le cadre d'un procès équitable sans recours à la peine de mort.

Les infractions graves aux Conventions de Genève et à leur Protocole I, ainsi que la plupart des autres violations graves du droit international humanitaire, constituent des crimes de guerre. Certains de ces crimes sont définis dans le Statut de Rome de la Cour pénale internationale. La liste de crimes de guerre énoncée à l'article 8 du Statut de Rome reflète essentiellement le droit international coutumier au moment de l'adoption de cet instrument ; elle n'est, cependant, pas complète et un certain nombre de crimes de guerre importants n'y figurent pas.

Le Statut de Rome prévoit que certains actes, lorsqu'ils sont commis dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique lancée contre toute population civile, et en application de la politique d'un État ou d'une organisation, constituent des crimes contre l'humanité. Ces actes comprennent, entre autres, le meurtre, l'extermination, la réduction en esclavage, la déportation ou le transfert forcé de population, l'emprisonnement ou toute autre forme de privation grave de liberté physique en violation des dispositions fondamentales du droit international, la torture, le viol et d'autres formes de violence sexuelle, ainsi que les disparitions forcées.

6. RENCONTRES OFFICIELLES

Au cours des ses deux missions en Côte d'Ivoire, la délégation d'Amnesty International a rencontré des responsables politiques des deux parties ainsi que des représentants de l'ONU, aussi bien à Abidjan que dans la région de Duékoué. Lors de ses deux missions, Amnesty International a demandé à rencontrer à la fois Laurent Gbagbo et Alassane Ouattara et n'a pu rencontrer que ce dernier lors de la deuxième mission en avril 2011.

6.1 RENCONTRES AVEC DES AUTORITÉS NOMMÉES PAR LAURENT GBAGBO

Amnesty International a rencontré plusieurs ministres nommés par Laurent Gbagbo après la proclamation des résultats de l'élection présidentielle de novembre 2010. La délégation s'est entretenue avec son ministre de l'Intérieur, Émile Guiriéoulou, son ministre de la Défense, Alain Dogou, et son ministre de la Justice, Yanon Yapo, ainsi qu'avec des responsables des services de sécurité, notamment le responsable du CECOS, le général Bi Poin.

Les délégués ont soulevé la question des graves violations des droits humains commises par les forces de sécurité et par les milices loyales à Laurent Gbagbo. En février 2011, Amnesty International a notamment montré au général Bi Poin une vidéo dans laquelle des éléments de cette force de sécurité maltrahaient des personnes arrêtées. Le général Bi Poin a confirmé que les hommes en uniforme responsables de ces actes étaient effectivement des membres du CECOS et qu'il allait ouvrir une enquête sur ces faits.

Les responsables du gouvernement nommés par Laurent Gbagbo ont précisé que celui-ci avait mis en place une mission d'enquête internationale chargée « *d'enquêter sur les allégations de violations graves des Droits de l'Homme, depuis la proclamation des résultats provisoires du premier tour de l'élection présidentielle le 3 novembre jusqu'à l'établissement de son rapport* ⁴⁸ ». Par ailleurs, ces responsables ont reproché à Amnesty International de ne pas faire état des militaires et des policiers tués lors d'affrontements avec des manifestants armés. Les délégués ont répondu qu'ils étaient en train d'enquêter sur ces faits survenus lors de la marche du 16 décembre ainsi que lors des événements du 11 et du 12 janvier 2011 (voir ci-dessus Section 2.3).

6.2 RENCONTRES AVEC ALASSANE OUATTARA ET DES RESPONSABLES DE SON GOUVERNEMENT

Lors de la deuxième mission, la délégation a rencontré le président Alassane Ouattara ainsi que son ministre de la Justice et des droits de l'homme, Ahoussou Jeannot, à l'hôtel du Golf le 25 mars 2011 (soit deux semaines avant l'arrestation de Laurent Gbagbo).

La délégation a soulevé ses préoccupations quant aux graves atteintes aux droits humains commises par les FAFN dans l'ouest du pays et notamment les cas de viols commis par un commandant des FAFN à Mahapleu, en janvier 2011, (Voir Section 4.2.2). Les délégués ont également évoqué les homicides délibérés et arbitraires commis en octobre 2010 à Touba et dans d'autres régions de l'ouest du pays⁴⁹. La délégation a pris acte du fait que le président Ouattara avait intégré les FAFN dans les nouvelles FRCI le 8 mars 2011 et a souligné que, par conséquent, il était de son devoir d'envoyer un signal clair, à toutes les forces placées sous sa responsabilité, indiquant que toute personne présumée responsable de violations ou d'atteintes aux droits humains devait être immédiatement relevée de ses fonctions et traduite en justice.

Le président Ouattara et son ministre de la Justice ont répondu que la lutte contre l'impunité était au cœur de leurs préoccupations et qu'ils allaient ouvrir une enquête sur toutes les allégations de violations et atteintes aux droits humains commises depuis le début de la crise postélectorale.

À leur retour de leur mission d'enquête dans l'ouest du pays, la délégation a rencontré, le 19 avril 2011, le Directeur de cabinet du ministre de la Justice et lui a fait part des violations et atteintes aux droits humains massives et systématiques, commises par les FRCI et les troupes combattant à leurs côtés dans la région de Duékoué, à l'encontre d'une ethnie particulière, les Guérés, considérés comme des partisans de Laurent Gbagbo. Le Directeur de cabinet a répondu qu'une enquête avait été ouverte sur ces faits. À ce jour, Amnesty International n'a pas eu connaissance des éventuels résultats de cette enquête.

La délégation d'Amnesty International a également exprimé ses préoccupations quant aux circonstances du décès de Désiré Tagro, ancien ministre de l'Intérieur de Laurent Gbagbo, blessé au moment de son arrestation dans la résidence présidentielle, le 11 avril 2011, et mort peu après de ses blessures. Le Directeur de cabinet du ministre de la Justice a déclaré qu'une enquête avait été ouverte sur ces faits. À ce jour, Amnesty International n'a pas eu connaissance des éventuels résultats de cette enquête.

La délégation a également insisté afin d'obtenir l'autorisation de rencontrer Laurent Gbagbo, son épouse ainsi que ses proches arrêtés à la résidence présidentielle. Le Directeur de cabinet leur a répondu que ces personnes n'étaient pas détenues dans le cadre d'un processus judiciaire mais simplement « retenues » aux termes de l'article 7 de la loi no 63-4 du 17 janvier 1963 qui précise que : « *Toute personne dont l'action s'avère préjudiciable à la promotion économique ou sociale de la nation peut être assignée à résidence par décret* ⁵⁰ ». La délégation a également été informée qu'elle ne pouvait pas rencontrer Laurent Gbagbo et ses proches partisans « *pour des raisons de sécurité* ».

6.3 RENCONTRES AVEC DES RESPONSABLES DE L'ONU CI

La délégation d'Amnesty International a également rencontré au siège d'Abidjan, le 19 avril 2011, six hauts représentants de l'ONU CI y compris l'Adjoint du Représentant spécial du Secrétaire Général en Côte d'Ivoire, son chef d'État-major ainsi que le Directeur adjoint des

forces militaires de l'ONUCI. Les délégués ont soulevé un certain nombre de sujets de préoccupation, notamment :

- **La protection des populations civiles à Abidjan**

Amnesty International a informé l'ONUCI que, lors de ses deux missions de recherche effectuées en janvier et février puis en mars et avril 2011, l'organisation avait reçu plusieurs témoignages de victimes de violations et atteintes aux droits humains et de leurs familles indiquant que l'ONUCI n'avait pas répondu à leur appel à l'aide alors qu'elles étaient victimes d'atteintes aux droits humains, y compris lors de bombardements dans les communes d'Abobo et de Yopougon.

Les représentants de l'ONUCI ont répondu que, bien que la protection des populations civiles faisait partie de leur mandat, la responsabilité première de protéger les civils incombait aux autorités nationales de Côte d'Ivoire. Les représentants de l'ONUCI ont précisé que, bien que ne disposant pas des ressources nécessaires pour répondre à toutes les demandes d'assistance, ils avaient mené un grand nombre de patrouilles quotidiennes. L'ONUCI a expliqué ses difficultés à répondre à tous les appels au secours par le fait que ses troupes étaient perçues comme hostiles par les partisans de Laurent Gbagbo et qu'elles avaient été la cible d'attaques à plusieurs reprises. Ils ont souligné que la résolution 1975 (2011) du Conseil de sécurité des Nations unies qui autorisait l'ONUCI à détruire les armes lourdes, avait « aidé à faire tomber Laurent Gbagbo » (*helped to bring down Laurent Gbagbo*).

La rencontre avec ces responsables de l'ONUCI n'a pas permis de connaître les mesures concrètes que l'ONUCI avaient prises afin d'assurer la protection des civils dans ces circonstances difficiles, notamment afin de protéger les populations bombardées à Abobo et à Yopougon.

- **Protection de Laurent Gbagbo et sa famille**

La délégation d'Amnesty International a salué la déclaration faite, le 11 avril 2011, par Alain Le Roy, Responsable du Département des opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations unies, précisant que les Nations unies allaient garantir la sécurité et l'intégrité physique de Laurent Gbagbo et de sa famille. La délégation a souligné qu'elle avait reçu des informations inquiétantes indiquant que des personnes proches de Laurent Gbagbo avaient été maltraitées lors de leur arrestation.

Les représentants de l'ONUCI ont répondu qu'ils n'avaient été impliqués ni dans l'attaque de la résidence présidentielle ni dans l'arrestation de Laurent Gbagbo et ses partisans. Ils ont précisé que l'ONUCI avait, en effet, participé aux attaques aériennes contre l'artillerie lourde en vertu de la résolution 1975 (2011) du Conseil de sécurité, tout en soulignant que la plupart de ces attaques ont été menées par les troupes françaises de la Force Licorne.

- **Protection de la population civile dans l'ouest du pays**

Au cours de la réunion, les délégués d'Amnesty International ont informé l'ONUCI qu'ils avaient recueilli de nombreux témoignages faisant état du déploiement tardif des forces de l'ONUCI destiné à sécuriser le site de la Mission catholique de Duékoué où s'étaient

réfugiées plus de 25 000 personnes déplacées. La délégation a souligné que plusieurs témoins avaient indiqué à Amnesty International qu'ils avaient informé l'ONUCI, le mardi 29 mars 2011, que des civils appartenant à l'ethnie guérée étaient en train de se faire massacrer dans le quartier Carrefour, sans que les forces de maintien de la paix n'interviennent pour protéger ces populations en danger.

Les représentants de l'ONUCI ont répondu que, au moment des combats à Duékoué, les soldats du maintien de la paix n'étaient pas en mesure de protéger les civils parce qu'ils devaient se protéger eux-mêmes. Ils ont souligné que l'ONUCI était « assiégée » et ils ont souligné que, le 28 mars 2011, les FRCI avaient tiré sur un hélicoptère des Nations unies⁵¹.

La délégation d'Amnesty International a informé l'ONUCI qu'il n'y avait plus de combats à Duékoué le 29 mars 2011, la ville étant sous le contrôle total des FRCI. Les délégués ont demandé pourquoi les forces de maintien de la paix n'étaient pas intervenues pour protéger les civils afin qu'ils ne soient tués par les FRCI et leurs milices, et empêcher les maisons abandonnées ne soient brûlées et pillées.

Les représentants de l'ONUCI ont informé Amnesty International qu'une enquête était en cours afin d'établir les conditions dans lesquelles le contingent onusien qui se trouvait sur place avait agi face à une situation si grave. Cette enquête devrait également faire la lumière sur le nombre de personnes tuées tant à Duékoué que dans les villages environnants.

Lors de cette rencontre, Amnesty International a fait part de sa préoccupation quant à la manière dont certains corps des victimes de Duékoué avaient été ensevelis par les forces de maintien de la paix de l'ONUCI sans qu'aucune mesure n'ait été prise afin d'identifier les corps et sans avoir respecté les normes internationalement reconnues en matière d'inhumation temporaire des dépouilles (voir ci-dessus Section 4.2.3.1). La délégation a insisté sur le fait que la manière dont ces corps avaient été enterrés par l'ONUCI dans des fosses collectives, y compris dans un terrain marécageux et ce, sans enregistrer leur identité, n'était pas conforme aux normes internationales et pourrait entraver les enquêtes menées sur les crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

Les représentants de l'ONUCI ont répondu que l'inhumation des dépouilles ne faisait pas partie de leur mandat et qu'aucun ordre n'avait été donné en ce sens au personnel de l'ONUCI à Duékoué.

Amnesty International a également demandé de connaître les mesures de protection déployées, depuis l'offensive des FRCI le 28 mars 2011, dans les villages environnant Duékoué, notamment Diahouin, Bahé Bé et Delobly, où les populations civiles d'ethnie guérée avaient été victimes d'homicides, de viols et d'autres violations graves. Par ailleurs, la délégation a insisté sur l'urgence de déployer des troupes de l'ONUCI entre Guiglo et Toulepleu afin de rassurer les milliers de personnes qui erraient encore dans la brousse par peur de rentrer chez elles et d'être victimes de représailles.

Les responsables de l'ONUCI ont répondu qu'ils n'avaient reçu aucune demande de la part du commandant régional des Nations unies et que ce dernier n'avait pas mobilisé les forces de réserve à sa disposition. Ils ont ajouté que les forces de maintien de la paix avaient dû abandonner la région de Toulepleu parce que leurs convois étaient régulièrement bloqués par

les milices soutenant Laurent Gbagbo.

Comme les responsables de l'ONUCI n'étaient pas en mesure d'apporter des réponses à tous ces sujets de préoccupations, il a été demandé à Amnesty International de soumettre toutes ces questions par écrit. Un courrier a été adressé, le 28 avril 2011, au Représentant spécial du Secrétaire Général en Côte d'Ivoire et une réponse a été reçue le 5 mai⁵².

Tout en saluant « l'esprit de coopération et de dialogue entre l'ONUCI et Amnesty International » (*welcom[ing] the spirit of cooperation and dialogue between UNOCI and Amnesty International*), ce courrier n'a pas fourni de réponses aux préoccupations très détaillées soulevées par la lettre d'Amnesty International.

En ce qui concerne la situation spécifique de Duékoué, la réponse de l'ONUCI indique que la Mission onusienne a terminé ses investigations et qu'elle était sur le point de finaliser le rapport qui serait rendu public ultérieurement. Sur la question générale de la protection des civils, l'ONUCI a réitéré que « *bien qu'il incombait à l'ONUCI de protéger les civils menacés d'actes de violence physique imminente, dans la limite de ses capacités, la responsabilité première de protéger les civils revenait aux autorités nationales de Côte d'Ivoire* » (*although UNOCI has been vested with the competence of protecting civilians in imminent danger within their capacity, the primary responsibility to protect civilians rests with the national authorities of Côte d'Ivoire.*)

Amnesty International est préoccupée par le fait que la réponse officielle de l'ONUCI ne fait pas la lumière sur les mesures de déploiement ou de protection que la mission onusienne compte mettre en place, notamment dans l'ouest du pays, où les FRCI, officiellement responsables de la protection des civils, continuaient d'être impliquées dans des violations graves des droits humains, à la date où le présent document est achevé (à savoir le 17 mai 2011).

7. QUELLE JUSTICE POUR QUEL AVENIR EN CÔTE D'IVOIRE ?

Le non-respect flagrant des normes relatives aux droits humains et au droit international humanitaire par toutes les parties, depuis l'élection présidentielle contestée de novembre 2010, trouve son ancrage dans l'impunité totale qui a régné depuis une décennie à la fois dans la partie sud du pays contrôlé par Laurent Gbagbo et dans les zones qui se trouvaient aux mains des FAFN.

Pour mettre fin à ce cycle de violations et de représailles, il est essentiel de veiller à ce que justice soit rendue à toutes les victimes, quelles que soient leur ethnie ou leur affiliation politique présumée. Sans justice et réparations, la Côte d'Ivoire risque de s'enfoncer à nouveau dans le cycle effrayant de violences et de représailles qui a marqué la vie des Ivoiriens au cours de cette dernière décennie.

Le président Ouattara s'est fermement engagé à lutter contre l'impunité en se fondant tant sur des procédures judiciaires nationales que sur la Cour pénale internationale (CPI). Il est essentiel que toutes ces enquêtes soient menées, sans délai, de manière exhaustive, indépendante et impartiale et que, en cas de preuves recevables suffisantes, les auteurs présumés de ces actes soient traduits en justice, conformément aux normes internationales d'équité.

Plusieurs mécanismes d'enquête et d'établissement des faits sont en cours ou sont en train d'être mis en place tant au niveau national qu'international.

Sur le plan national, le président Ouattara a demandé au ministre de la Justice d'engager des poursuites judiciaires à l'encontre de Laurent Gbagbo, de son épouse et d'anciens responsables politiques. Le Procureur de la république a interrogé Laurent Gbagbo à Korhogo, le 7 mai 2011. Son épouse, Simone Gbagbo, détenue à Odienné (dans le nord du pays) a été entendue le lendemain 8 mai 2011. Ces auditions ont eu lieu en l'absence de leurs avocats, venus de Paris, car deux d'entre eux n'ont pas été autorisés à pénétrer sur le territoire ivoirien pour des problèmes de visas.

Par ailleurs, le 4 avril 2011, le ministère ivoirien de la Justice et des droits de l'homme a saisi le procureur général, près de la Cour d'Appel de Daloa (dans l'ouest du pays) afin d'enquêter « *sur les graves allégations de violations massives des droits de l'Homme dans cette région de l'Ouest de notre pays et contribuer ainsi à la manifestation de la vérité*⁵³ ». Amnesty International n'a, cependant, aucune information quant aux mesures qui auraient été prises par les autorités nationales afin d'enquêter sur les nombreux autres crimes au regard du droit international, tels que la torture, le recours au viol et d'autres violations et atteintes graves aux droits humains commis dans le pays depuis une décennie et de poursuivre les auteurs de ces actes.

Le président Ouattara a également annoncé sa volonté de créer une « *commission vérité et réconciliation qui fera la lumière sur tous les massacres, crimes et violations des droits de l'homme* ». Amnesty International ne dispose d'aucune autre information à ce sujet. Toute commission vérité doit remplir les critères et les normes établis par le droit international afin de veiller à ce que la vérité soit obtenue d'une manière qui respecte les droits des individus à un procès équitable et qui facilite l'octroi d'une réparation pleine et entière aux victimes et à leurs proches. Amnesty International a énuméré les éléments clé d'une telle commission dans son document, *Vérité, justice et réparation. Créer une commission vérité efficace*⁵⁴.

Sur le plan international, dès le 4 décembre 2010, Fatou Bensouda, procureur adjoint de la CPI, a publiquement déclaré que : « *Tous les actes de violence seront surveillés et minutieusement examinés par le bureau du Procureur en vue de déterminer si des crimes relevant de la Cour pénale internationale ont été commis et devraient justifier qu'ils soient portés à sa connaissance* ». Le 6 avril 2011, Luis Moreno Ocampo, procureur de la CPI, a indiqué son intention d'ouvrir une enquête sur les crimes commis en Côte d'Ivoire, mais Amnesty International s'inquiète du fait que cette déclaration mentionne uniquement « *la détérioration de la situation en Côte d'Ivoire et notamment [...] les meurtres qui auraient été commis dans l'ouest du pays*⁵⁵ ». Cette déclaration pourrait laisser entendre que l'enquête de la CPI se limiterait aux violations et atteintes aux droits humains commises depuis la crise postélectorale de décembre 2010, ignorant ainsi tous les autres crimes commis depuis 2002, y compris des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

L'initiative du procureur de la CPI a été soutenue par le président Ouattara qui a, le 13 avril 2011, officiellement demandé à la CPI d'entamer une enquête sur les tueries commises dans l'ouest du pays à la fin du mois de mars 2011. À nouveau, Amnesty International craint que l'enquête de la CPI ne se limite qu'à un certain nombre de massacres dans l'ouest du pays sans traiter des très graves violations et atteintes aux droits humains commises depuis le coup d'État de septembre 2002.

Le 25 mars 2011, le Conseil des droits de l'homme des Nations unies a créé une Commission d'enquête internationale chargée d'enquêter « *sur les faits et les circonstances entourant les allégations de violations graves des droits de l'homme perpétrées en Côte d'Ivoire à la suite de l'élection présidentielle du 28 novembre 2010, en vue d'identifier les responsables de tels actes et de les traduire en justice*⁵⁶ ». Cette commission s'est rendue en Côte d'Ivoire le 3 mai 2011 et devrait mener ses activités jusqu'au 27 mai. Le rapport de cette commission d'enquête doit être présenté lors de la 17^e session du Conseil des droits de l'homme, probablement durant la semaine du 6 juin 2011. Le Conseil de sécurité de l'ONU a demandé au Secrétaire général des Nations unies de transmettre le rapport au Conseil de Sécurité et à tous les organes compétents⁵⁷.

La Haut-Commissaire aux droits de l'homme doit également présenter, lors de la dix-septième session du Conseil des droits de l'homme, un rapport sur la situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire⁵⁸.

8. RECOMMANDATIONS

Les informations recueillies par Amnesty International montrent que toutes les parties ont commis des crimes au regard du droit international, notamment des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Par conséquent, un processus de vérité et de réconciliation ne peut à lui seul garantir la justice et la réparation et rétablir l'état de droit et la confiance des citoyens dans leur système judiciaire.

Après plus de 15 ans de discours xénophobes qui ont divisé les populations de Côte d'Ivoire, il est urgent de rassurer et de protéger les différentes communautés qui habitent ce pays. Malheureusement, les très graves violations et atteintes aux droits humains commises, depuis l'arrestation de Laurent Gbagbo, par les FRCI et les éléments armés combattant à leurs côtés montrent, que les populations appartenant à des groupes ethniques considérés comme partisans de Laurent Gbagbo continuent d'être la cible d'attaques.

Le président Alassane Ouattara et son gouvernement doivent respecter leur promesse de lutter contre l'impunité et de faire en sorte que justice et réparation soient rendues à toutes les victimes quels que soient leur groupe ethnique et leur affiliation politique présumée. Si ces mesures ne sont pas mises en œuvre de manière prioritaire, l'avenir de la Côte d'Ivoire risque de replonger à nouveau dans un cycle de violations et d'atteintes aux droits humains impunies qui provoqueront tôt ou tard des appels à la vengeance et feront le lit de nouvelles violences.

Afin que les autorités de la Côte d'Ivoire puissent rétablir l'état de droit et rassurer et protéger les populations, Amnesty International formule les recommandations suivantes :

Amnesty International demande aux autorités ivoiriennes de :

- Donner des instructions publiques claires à toutes les forces de sécurité pour qu'elles respectent le droit ivoirien et le droit international relatif aux droits humains, et préciser que toutes les personnes responsables d'avoir ordonné, exécuté, ou de ne pas avoir empêché des violations et atteintes aux droits humains, en particulier celles impliquant des homicides illégaux, des disparitions forcées, des actes de torture ou des violences sexuelles, devront rendre des comptes devant la justice.
- Exercer un contrôle hiérarchique strict sur leurs forces armées et tenir pour responsable de ses actes tout membre ayant commis ou laissé commettre des actes constitutifs de violations des droits humains ou du droit international humanitaire.
- Mettre immédiatement un terme aux représailles perpétrées par les FRCI à l'encontre des partisans avérés ou présumés de Laurent Gbagbo et veiller à ce qu'aucune violation, notamment des mauvais traitements et des exécutions extrajudiciaires, ne soit plus commise par les membres des FRCI sur toute l'étendue du territoire ivoirien.

- Relever immédiatement de ses fonctions, dans l'attente d'une enquête, toute personne en position d'autorité soupçonnée d'avoir commis des violations des droits humains et du droit international humanitaire depuis novembre 2010, y compris celles perpétrées dans la région de Duékoué, afin qu'elle ne puisse plus être en mesure de commettre de nouvelles violations.
- Mener des enquêtes impartiales et exhaustives, conformément aux normes internationales, sur toutes les informations indiquant que des violations graves des droits humains ou du droit international humanitaire, y compris des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, ont été commises. En cas de preuves recevables suffisantes, faire en sorte que les auteurs présumés de ces actes soient traduits en justice, selon les normes internationales d'équité. Le cas échéant, demander une assistance au niveau international afin d'enquêter sur ces violations et poursuivre les auteurs présumés de ces actes.
- Garantir que Laurent Gbagbo, ainsi que ses partisans arrêtés et détenus depuis lors, soient traités conformément aux normes relatives aux droits humains et veiller à ce qu'ils aient accès à leurs proches et leurs avocats et qu'ils puissent bénéficier des soins médicaux requis par leur état de santé.
- Garantir que toute enquête conduite par le système judiciaire ivoirien sur les événements postélectorales soit menée de manière indépendante, impartiale et exhaustive.
- Prendre des mesures concrètes pour mettre un terme au climat d'impunité dont bénéficient les auteurs d'actes de violences à l'égard des femmes et notamment veiller à ce que toute personne soupçonnée d'avoir commis des viols ou d'autres actes de violence à l'égard des femmes soit suspendue de ses fonctions, en attendant qu'une enquête soit menée.
- Apporter une aide immédiate et effective aux femmes victimes de violences et prendre les mesures nécessaires pour prévenir de futures violences à l'égard des femmes et, en particulier, veiller à ce que les femmes, victimes de viols et d'autres formes de violence sexuelle, aient accès à des soins médicaux appropriés, y compris en finançant la fourniture de ces soins ;
- Mettre en place un programme de désarmement, démobilisation et réinsertion des milices et autres forces irrégulières doté de moyens financiers suffisants et accordant une priorité à la réinsertion des combattants dans la société ;
- Fournir des réparations pleines et entières aux victimes de violations graves du droit international humanitaire et des droits humains ;
- Veiller à ce que les réfugiés et les personnes déplacées puissent retourner chez eux de leur plein gré et en toute sécurité ;
- Coopérer avec les enquêtes de la CPI et de la Commission d'enquête créée par le Conseil des droits de l'homme et autoriser les personnes chargées de ces enquêtes à avoir un accès sans limite à tous les documents pertinents, aux autres éléments de preuve et aux individus concernés.

- S'engager à ne pas soumettre à des représailles des personnes qui fournissent des informations ou des témoignages dans le cadre de ces enquêtes ou d'autres procédures et adopter des mesures proactives afin d'assurer la protection des témoins.
- En ce qui concerne la proposition de mise en place d'une commission Vérité et réconciliation, veiller à garantir à ce que ce processus ne puisse, en aucun cas, être considéré comme pouvant se substituer à la traduction en justice des personnes responsables de violations graves des droits humains et du droit international humanitaire ni empêcher les victimes de chercher également à obtenir des tribunaux une indemnisation.

Amnesty International demande à la Communauté internationale et particulièrement aux Nations unies de :

- Accroître immédiatement la présence des forces de l'ONUCI dans l'ouest du pays, notamment dans la région de Duékoué et de Bolequin, afin de remplir de manière efficace leur mandat de protection des populations civiles.
- Veiller à ce que les enquêtes menées sur les massacres commis en Côte d'Ivoire soient menées conformément aux Principes relatifs à la prévention efficace des exécutions extrajudiciaires, arbitraires et sommaires et aux moyens d'enquêter efficacement sur ces exécutions, et fournir les moyens nécessaires à ces enquêtes.
- Veiller à ce que la Commission d'enquête internationale, créée par le Conseil des droits de l'homme, bénéficie du soutien et des ressources nécessaires et que son rapport soit rendu public.
- Fournir un appui total aux enquêtes actuellement menées par le Bureau du Procureur de la CPI et par la Commission d'enquête créée par le Conseil des droits de l'homme, en fournissant notamment des ressources suffisantes afin de leur permettre d'accomplir leur tâche de manière rapide et effective ; d'obtenir un accès à tous les documents pertinents, aux autres éléments de preuve et aux individus concernés ; et d'être en mesure de protéger toutes les personnes qui leur fournissent des informations.
- Soutenir le processus de désarmement, démobilisation et réinsertion des milices et autres forces irrégulières.
- Aider à la mise en place d'un programme d'aide immédiate et effective aux femmes victimes de violences et, en particulier, veiller à ce que les femmes, victimes de viols et d'autres formes de violence sexuelle, aient accès à des soins médicaux appropriés, y compris en finançant la fourniture de ces soins.
- Publier le rapport de la Commission d'enquête internationale des Nations unies sur les allégations de violations graves des droits humains et du droit international humanitaire commises en Côte d'Ivoire du 19 septembre 2002 jusqu'au 15 octobre 2004 qui a été soumis au Haut-Commissaire aux droits de l'homme en octobre 2004.
- Évaluer le rôle joué par l'ONUCI dans les événements qui ont suivi l'élection du 28 novembre 2010 et tirer des leçons quant à la manière dont les Nations unies pourraient

mieux contribuer, à l'avenir, à la protection de populations civiles dans des situations similaires.

Amnesty International appelle l'Union africaine à :

- Faire du respect des droits humains en Côte d'Ivoire une priorité dans le cadre des initiatives mises en place par le Conseil de la paix et de la sécurité de l'Union africaine ;
- Veiller à ce que les autorités ivoiriennes mettent fin à l'impunité dans le cadre de leur efforts de réconciliation nationale ;
- Coopérer pleinement avec les enquêtes menées par le Bureau du procureur de la CPI et la Commission d'enquête créée par le Conseil des droits de l'homme des Nations unies ;
- Souligner l'importance de surmonter et de résoudre tous les problèmes qui ont exacerbé les violences postélectorales, notamment les discours xénophobes et les affrontements interethniques.

NOTES

¹ Conseil de sécurité, Résolution 1528 (2004), S/RES/1528 (2004), 9 mars 2004, paragraphe 16.

² Amnesty International, *Côte d'Ivoire : Affrontements entre forces de maintien de la paix et civils: leçons à tirer*, Index AI : AFR 31/005/2006, 18 septembre 2006.

³ Amnesty International a publié de nombreux documents et communiqués de presse dénonçant les violations et atteintes aux droits humains commises par toutes les parties au cours de la dernière décennie. Tous ces documents peuvent être consultés sur le site Internet d'Amnesty International à l'adresse suivante : <http://www.amnesty.org/fr/region/cote-divoire>.

⁴ Lors de cette élection de 2000, le Conseil constitutionnel avait rejeté la candidature de deux des principaux dirigeants politiques du pays, l'ancien président Henri Konan Bédié et Alassane Ouattara. La candidature d'Henri Konan Bédié avait été rejetée pour non-respect de certaines procédures et celle d'Alassane Ouattara parce que sa nationalité ivoirienne lui avait été niée.

⁵ Conseil de sécurité, Résolution 1975 (2011), S/RES/1975, 30 mars 2011, paragraphe 6.

⁶ Pour les partisans de cette théorie, l'« ivoirité » est « une exigence de souveraineté, d'identité, de créativité. Le peuple ivoirien doit d'abord affirmer sa souveraineté, son autorité face aux menaces de dépossession et d'assujettissement : qu'il s'agisse de l'immigration ou du pouvoir économique et politique », Voir Actes du forum Curdiphe du 20 au 23 mars 1996, publiés sous la direction de Saliou Touré, in *Politique africaine*, No 78, juin 2000, Karthala, Paris, pp.65-66. Pour une analyse plus approfondie de ce concept, voir le document d'Amnesty International, *Côte d'Ivoire. Affrontements entre forces de maintien de la paix et civils: leçons à tirer*, Index AI : AFR 31/005/2006, 19 septembre 2006.

⁷ Interview de Laurent Gbagbo : « N'importe qui ne peut pas venir jouer dans notre maison », 11 novembre 2010, accessible sur le site suivant : <http://saoti.over-blog.com/article-laurent-gbagbo-n-importe-qui-ne-peut-pas-venir-jouer-dans-notre-maison-60735907.html> (consulté le 16 mai 2011).

⁸ Le Temps, 5 mars 2011.

⁹ Notre Voie, 9 décembre 2010.

¹⁰ Le Temps, 8 décembre 2010.

¹¹ Notre Voie, 20 décembre 2010.

¹² Le Conseil de sécurité a imposé, en 2006, des sanctions à Charles Blé Goudé notamment pour les actes suivants : « *déclarations publiques répétées préconisant la violence contre les installations et le personnel des Nations Unies, et contre les étrangers; direction et participation à des actes de violence commis par des milices de rue, y compris des voies de fait, des viols et des exécutions extrajudiciaires; intimidation du personnel de l'ONU* ».

¹³ Ce discours a été filmé et peut être visionné sur le lien suivant :

<http://www.djibitv.com/video/8503/BI%C3%A9+Goud%C3%A9+annonce+la+lib%C3%A9ration+du+Golf> (consulté le 17 mai 2011)

¹⁴ Certains métiers manuels ou liés au commerce ou au transport sont souvent exercés par des étrangers de la sous-région. Ces personnes sont souvent désignées par le terme « Guinéen » même lorsque cette activité est exercée par des ressortissants d'autres pays y compris des Ivoiriens ayant un patronyme musulman. Certaines personnes ont indiqué à Amnesty International que le terme de « Guinéen » avait parfois remplacé celui d'étranger dans la bouche de certains Jeunes Patriotes.

¹⁵ Henri Konan Bédié s'était allié à Alassane Ouattara et a appelé à voter pour lui lors du deuxième tour de l'élection présidentielle de novembre 2010. Suite à cela, certains de ses partisans, y compris des membres de son groupe ethnique, les Baoulés, ont été la cible d'attaques de la part des partisans de Laurent Gbagbo.

¹⁶ Ce discours peut être visionné en cliquant sur le lien suivant :

<http://www.djibitv.com/video/8503/BI%C3%A9+Goud%C3%A9+annonce+la+lib%C3%A9ration+du+Golf>
(consulté le 17 mai 2011)

¹⁷ Commune au nord d'Abidjan contrôlée à l'époque par les membres du « Commando invisible » hostiles à Laurent Gbagbo (Voir Section 3.3).

¹⁸ Les Baoulés sont une ethnie du centre du pays à laquelle appartient Henri Konan Bédié qui s'était allié avec Alassane Ouattara et avait appelé à voter pour lui lors du deuxième tour de l'élection présidentielle de novembre 2010.

¹⁹ Déclaration 160311 des Forces nouvelles, 16 mars 2011, disponible à l'adresse suivante : http://www.forcesnouvelles.info/site/fn_lire.php?newsid=942 (consulté le 17 mai 2011).

²⁰ Selon une terminologie inspirée par la théorie de l'« ivoirité », les populations non autochtones de l'ouest du pays sont divisées en populations dites « allochtones » (des Ivoiriens, notamment des Baoulés venus du centre du pays) ou « allogènes » originaires des pays voisins et notamment du Burkina Faso.

²¹ Voir le document d'Amnesty International, *Côte d'Ivoire. Les femmes, victimes oubliées du conflit*, Index AI AFR 31/001/2007, 15 mars 2007.

²² Héritiers d'une tradition millénaire, les Dozos, ou « doson » qui signifie en bambara « celui qui rentre à la maison après avoir chassé en forêt », constituent une confrérie de chasseurs très puissante et soudée, largement représentée au Mali, en Guinée, au Burkina Faso, au Sénégal, au Niger et en Côte d'Ivoire. Depuis la tentative de coup d'État de 2002, des Dozos ont régulièrement combattu aux côtés des FAFN et ont commis de graves atteintes aux droits humains, y compris des homicides arbitraires et délibérés et autres actes de torture et de mauvais traitements.

²³ Ce cas a été soulevé par la délégation d'Amnesty International au cours d'une rencontre avec le président Ouattara, le 25 mars 2011 (Voir Section 6.2).

²⁴ Les Bétés sont une des principales ethnies de l'ouest du pays à laquelle appartient l'ancien président Gbagbo.

²⁵ Agence France Presse, Ouest ivoirien : 330 tués, « la plupart » par les forces pro-Ouattara (ONU), 2 avril 2011.

²⁶ Agence France Presse, Ouest ivoirien : les tués étaient « des miliciens » (forces pro-Ouattara, 2 avril 2011).

²⁷ La délégation d'Amnesty International a appris que les soldats de l'ONUCI avaient fait venir des pelleuses d'un autre endroit et avaient transporté certains cadavres.

²⁸ Voir le document *Gestion des dépouilles mortelles lors de catastrophes – Manuel pratique à l'usage des premiers intervenants* publié par l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS), le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) conjointement avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FISCR), Washington DC, 2006. Voir aussi Morris Tidball-Binz, *Managing the dead in catastrophes: guiding principles and practical recommendations for first responders*, International Review of the Red Cross, Vol 89, Numéro 866, juin 2007.

²⁹ Ibid, pp. 10-11.

³⁰ Afin de ne pas mettre en péril la sécurité des témoins, Amnesty International ne mentionne pas, dans le présent rapport, le nom des villages où ces viols ont été commis.

³¹ Étude de la Croix-Rouge, *Droit international humanitaire coutumier, Volume I : Règles*, J.-M. Henckaerts et L. Doswald-Beck (sous la direction de), 2005 (ci-après « Étude du CICR sur le DIH coutumier »).

³² Étude du CICR sur le DIH coutumier, règle 1 ; voir également Protocole I, article 48 et Protocole II, article 13-2.

- ³³ Étude du CICR sur le DIH coutumier, règle 5 ; voir également Protocole I, article 50.
- ³⁴ Étude du CICR sur le DIH coutumier, règle 6 ; voir également Protocole I, article 51-3 et Protocole II, article 13-3.
- ³⁵ Étude du CICR sur le DIH coutumier, règles 8 et 9 ; voir également Protocole I, article 52.
- ³⁶ Étude du CICR sur le DIH coutumier, règle 10.
- ³⁷ Protocole I, article 52(3) ; voir également Étude du CICR sur le DIH coutumier, règle 10.
- ³⁸ Étude du CICR sur le DIH coutumier, règle 156 ; voir également Statut de Rome de la Cour pénale internationale, articles 8(2) (b) (i) et (ii) et 8(2) (e)(i), (ii), (iv) et (xii) [voir également le commentaire sur la règle 7 dans l'étude du CICR sur le DIH coutumier].
- ³⁹ Étude du CICR sur le DIH coutumier, Règle 2 ; voir également Protocole I, article 51(2) et Protocole II, article 13(2).
- ⁴⁰ Étude du CICR sur le DIH coutumier, Règle 11 ; Protocole I, article 51(4).
- ⁴¹ Étude du CICR sur le DIH coutumier, Règle 12 ; Protocole I, article 51(4) (a).
- ⁴² Étude du CICR sur le DIH coutumier, Règle 14 ; Protocole I, articles 51(5) (b) et 57.
- ⁴³ Étude du CICR sur le DIH coutumier, règle 156.
- ⁴⁴ Étude du CICR sur le DIH coutumier, règles 87-105.
- ⁴⁵ Étude du CICR sur le DIH coutumier, règle 156.
- ⁴⁶ Cour internationale de Justice, *Conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé*, 9 juillet 2004, paragraphe 105 ; Comité des droits de l'homme, Observation générale No. 31, paragraphe 11.
- ⁴⁷ Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), articles 2, 6, 7 et 9.
- ⁴⁸ Cette Commission d'enquête a été créée par décret, le 7 janvier 2011, et était composée de sept membres dont quatre Ivoiriens ainsi qu'un avocat du Barreau du Burundi, un professeur de droit international public français et un ancien ministre des droits de l'homme du Congo Brazzaville. À la connaissance d'Amnesty International, cette commission d'enquête n'a jamais publié les résultats de son enquête.
- ⁴⁹ En octobre 2010, des membres des FAFN avaient sommairement exécuté onze hommes qu'ils avaient détenus et qui étaient accusés d'être des « coupeurs de route » et d'avoir assassiné plusieurs voyageurs à Touba (environ 680 km à l'ouest d'Abidjan). Bien que ces assassinats aient été publiquement connus (des membres des FAFN ont eux-mêmes filmé ces tueries, y compris les cadavres des onze personnes abattues), aucune mesure concrète ne semble avoir été prise par les dirigeants des FAFN pour demander des comptes aux auteurs de ces actes.
- ⁵⁰ Cette loi No 63-4 du 17 janvier 1963 est intitulée « Réquisition des personnes » est « relative à l'utilisation des personnes en vue d'assurer la promotion économique et sociale de la nation ».
- ⁵¹ UN News Centre, Côte d'Ivoire: UN condemns firing at helicopter and killing of civilians, 29 mars 2011, <http://www.un.org/apps/news/story.asp?newsid=37925&cr=ivoire&cr1=> (consulté le 17 mai 2011).
- ⁵² Voir en Annexe 1 le courrier adressé par Amnesty International à Young Jin Choi, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour la Côte d'Ivoire et la réponse de l'ONUCI.
- ⁵³ Courrier officiel du ministère ivoirien de la Justice et des Droits de l'homme, 4 avril 2011.
- ⁵⁴ Amnesty International, *Vérité, justice et réparation. Créer une commission vérité efficace*, Index AI : POL 30/009/2007, 11 juin 2007.
- ⁵⁵ Voir le texte de cette Déclaration sur le site de la CPI, <http://www.icc-cpi.int/menus/icc/press%20and%20media/press%20releases/news%20and%20highlights/otpstatement060411?lan=fr-FR> (consulté le 17 mai 2011). Bien que la Côte d'Ivoire ait seulement signé – et non pas

ratifié – le Statut de Rome, en avril 2003, la Côte d'Ivoire a fait une déclaration en vertu de l'article 12 (3) du Statut de Rome qui reconnaît la compétence de la CPI sur tous les crimes commis depuis 2002. Cette déclaration autorise la CPI à enquêter sur tous les crimes commis depuis cette date et demande à la CPI de déterminer si les crimes commis sur le territoire de la Côte d'Ivoire, depuis le 19 septembre 2002, relèvent de sa compétence. Cependant, le gouvernement de Laurent Gbagbo n'a jamais autorisé le procureur de la CPI à se rendre en Côte d'Ivoire.

⁵⁶ Doc. ONU A/HRC/RES/16/25, paragraphe 10. Le président du Conseil des droits de l'homme a nommé les membres de cette Commission d'enquête le 12 avril 2011, à savoir Vítit Muntabhorn (qui va présider la commission) ainsi que Suliman Baldo et Reine Alapini Gansou.

⁵⁷ Ibid, paragraphe 11.

⁵⁸ Ibid, paragraphe 14.

ANNEXE

Ref: TG AFR 31/2011.022

Mr Young J. Choi
United Nations Special Representative
of the Secretary General in Côte d'Ivoire
ABIDJAN
Côte d'Ivoire

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



AMNESTY INTERNATIONAL INTERNATIONAL SECRETARIAT
Peter Benenson House, 1 Easton Street,
London WC1X 0DW, United Kingdom
T: +44 (0)20 7413 5500 F: +44 (0)20 756 1157
E: amnesty@amnesty.org W: www.amnesty.org

28 April 2011

Dear Mr Choi

Thank you for the working meeting that your office granted Amnesty International's delegation, led by Stephan Oberreit, Director General of Amnesty International France, in Abidjan on 19 April 2011.

At that meeting, our delegation made a number of queries that were not responded to because of a lack of time or because the information was not available. Your office therefore asked us to e-mail you listing our concerns and raising questions that were not addressed at the meeting.

We are asking you these questions in a spirit of dialogue and with a view to working together to reveal the truth so that victims of human rights violations and abuses and their families may obtain justice and reparation.

1. Monitoring the human rights situation

From the beginning of the crisis in December 2010, ONUCI regularly monitored human rights violations and abuses committed by all parties to the conflict. We would like to know if you would provide us with a list of the victims in Abidjan and other regions of the country. Where the abuses or violations resulted in the victim's death, please indicate the circumstances and cause of death of these victims.

2. Protection of the civilian population in Abidjan

During our two research missions, carried out in January and February, then in March and April 2011, some witnesses told us they asked ONUCI to assist them at a time when they were subjected to human rights violations or abuses, including the indiscriminate shelling of districts of Abobo, but that ONUCI forces did not come to their assistance.

We would like to know what practical measures ONUCI took to ensure the protection of civilians, especially those subjected to shelling in Abobo during March 2010. We would also welcome information about practical measures that ONUCI is currently taking to protect civilians in Yopougon

3. Protection of Laurent Gbagbo and his family

We welcome the statement made by M. Alain Le Roy, on 11 April 2011, according to which the UN will guarantee the security and physical integrity of Laurent Gbagbo and his family. Our delegation made a formal request to meet Laurent Gbagbo and his family during our mission, but was told this would not be possible for security reasons.

Worrying information is circulating about the situation of some of the former Ivorian president's family, and we would like to know if you have been able to meet them in order to verify that they have not been subjected to ill-treatment. Does UNOCI have in place any procedures to ensure that Laurent Gbagbo and his family are treated in accordance with all applicable human rights standards?

4. Protection of the civilian population in the west of the country

Our delegation, which spent a week in western Côte d'Ivoire, collected dozens of testimonies mentioning the late deployment of UNOCI forces to secure the site of the Catholic Mission of this town, where more than 25,000 displaced people had sought refuge. Several witnesses told Amnesty International that, on Tuesday, 29 March 2011, they informed UNOCI that civilians belonging to the Guéré ethnic group were being massacred in the Dia Bernard neighbourhood, known as Carrefour, but that the peacekeeping force did not intervene to protect the people in danger.

Questioned on this subject, your representatives told us that an investigation was under way into how the UN contingent in the area responded to this serious situation. We were also told that this investigation will also shed light on the number of people killed in Duékoué and surrounding villages.

Amnesty International is interested in the results of this investigation, which will certainly play a crucial role in the fight against impunity and the re-establishment of the rule of law in Côte d'Ivoire, and serve as a lesson on how to improve the protection of civilians by the UN both in Côte d'Ivoire in the future or in other situations where peacekeepers are deployed. We should be grateful if you provide us with a copy of the report of the investigation.

4.1 Massacre in Duékoué,

At the meeting on 19 April with members of your office, Amnesty International raised its concern that UNOCI allegedly buried the bodies of victims in Duékoué without taking appropriate steps to identify them or follow internationally recognised standards on the investigation of extra-legal, arbitrary or summary executions. UNOCI military personnel were in fact present when victims were buried and the deaths recorded, and proceeded to the burial of some of them. Amnesty International would like to know what role UNOCI played in recording these deaths and whether it took individual photos of the bodies.

Amnesty International notes that UNOCI buried the bodies in communal graves, including in a marshy area, which is not at all in accordance with international standards. This is all the more worrying given that the remains risk being seriously damaged when the waters rise in the rainy season.

4.2. Protection of civilians in the area of Duékoué

Amnesty International would also like to know about protection measures taken by UNOCI in the villages surrounding Duékoué, especially Diahouin, Baé Bè and Delobly, where civilian populations belonging to the Guéré ethnic group were the victims of atrocities, including rape.

At our 19 April meeting with your office, our delegation stressed the urgency of deploying UNOCI troops between Guiglo and Toulepleu in order to reassure the thousands of people who are still wandering around the bush for fear of returning to their homes and being the victims of reprisals. We are interested in learning whether such a deployment was considered and, if so, if it has taken place.

Thank you in advance for all the attention that you give to this e-mail and for providing us with the requested information at the earliest opportunity.

Yours faithfully



For Salil Shetty
Secretary General

NATIONS UNIES
Opération des Nations Unies
en Côte d'Ivoire



UNITED NATIONS
United Nations Operation
in Côte d'Ivoire

HRD/029/2011
HRD/MCU

5 May 2011

Dear Mr. Shetty,

Referring to your letter dated 28 April 2011, I welcome the spirit of cooperation and dialogue between UNOCI and Amnesty International with the common view of protecting and promoting human rights, particularly in Côte d'Ivoire.

With respect to the specific situation in Duekoué, UNOCI's Human Rights Investigative team has finished its investigation and is about to finalize its report which will subsequently be made public and eventually shared with the relevant stakeholders including amongst others, Amnesty International.

Regarding the other issues contained in your letter, UNOCI is ready to cooperate with the Ivorian Government and other concerned institutions, including Amnesty International. As you may be aware, although UNOCI has been vested with the competence of protecting civilians in imminent danger within its capacity, the primary responsibility to protect civilians rests with the national authorities of Côte d'Ivoire. For this reason, the Ivorian government remains the main actor regarding most of the issues contained in your letter.

I avail myself of this opportunity to reaffirm UNOCI's cooperative posture vis-à-vis Amnesty International

Kind regards,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Abou Mgissa".

Abou Mgissa
Principal Deputy Special Representative
of the Secretary General

Mr. Salil Shetty
Secretary General,
Amnesty International
London

**Amnesty International
International Secretariat
Peter Benenson House
1 Easton Street
London WC1X 0DW**

www.amnesty.org

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

